

2006 - 2011

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL
DU 20 DÉCEMBRE 2010 A 19:30 HEURES
A LA GRANDE SALLE DE LA MAISON DE JUSTICE

(39)

Présidence : M. Thierry Gachet

Présents : 74 Conseillers généraux
5 Conseillers communaux

Excusés : M. Sébastien Dupré
M. Jean Philippe Main
Mme Claire Roelli
M. Gerhard Schneider
Mme Addei Sidi Nur Manguay

Absent : M. Claude Joye

Scrutateurs : M. Louis Castella
Mme Marie-Christine Dorand
Mme Eva Gerber
M. René Marty
M. François Miche
Mme Isabelle Teufel

Assiste à la séance : M. Jacques Pollet, Chef du service des Finances

Secrétariat : Mme Catherine Agustoni
Mme Anne Banateanu
M. André Pillonel

ooo

Séance du 20 décembre 2010

Ordre du jour

Le Président salue les membres du Conseil communal, ses collègues du Conseil général, le public présent dans les tribunes ainsi que les représentants de la presse et les membres de l'administration communale. Il constate que la convocation du 26 novembre 2010 contenant l'ordre du jour commun des séances des 20 et 21 décembre 2010 a été envoyée dans les délais légaux et réglementaires.

"D'entrée de cause, je vous communique que le Bureau qui a siégé il y a quelques instants avant cette séance, vous soumet une motion d'ordre. Il s'agit de déplacer le point 2 de l'ordre du jour 'Information du Conseil communal au sujet du plan directeur des écoles' directement avant le point 7 'Réactualisation du plan financier 2011-2015'. Comme l'indique l'intitulé du point, il s'agit d'une information du Conseil communal au sujet du plan directeur des écoles; de ce fait, un point consacré à une information du Conseil communal ne se prête pas, du point de vue strictement formel, à une discussion ouverte, pourtant souhaitée par le Bureau. Dans la mesure où le Conseil communal a donné son accord à ce qu'une discussion du plan directeur des écoles se déroule dans le cadre de la réactualisation du plan financier 2011-2015 – du fait que le plan directeur des écoles fait partie intégrante de ce plan financier - , le Bureau vous propose, afin d'assurer l'unité de matière de transférer le point 2 juste avant le point 7 de l'ordre du jour. Cela signifie que la présentation de l'information du Conseil communal au sujet du plan directeur des écoles aura lieu demain soir."

Vote sur la motion d'ordre du Bureau

La discussion n'étant pas demandée il est immédiatement procédé au vote sur la motion d'ordre du Bureau de transférer le point 2 "Information du Conseil communal au sujet du plan directeur des écoles" avant le point 7 "réactualisation du plan financier 2011-2015".

Cette motion d'ordre est acceptée à une majorité évidente.

Aucune autre remarque formelle quant à cet ordre du jour n'étant présentée, l'ordre des débats sera dès lors le suivant :

1. Communications du Président;
2. Approbation du procès-verbal n° 38 de la séance du 29 novembre 2010;
3. Examen du budget de fonctionnement 2011;
 - A. de la Commune
 - B. des Services industriels

Représentante du Conseil communal : Mme Madeleine Genoud-Page, Directrice des Finances
Rapport de la Commission financière
Chaque membre du Conseil communal défendra le budget de sa Direction
4. Examen du budget des investissements 2011;
 - A. de la Commune
 - I. Inscription des investissements déjà décidés (catégorie I)

Séance du 20 décembre 2010

Ordre du jour (suite)

- II. Octroi et inscription des investissements traités avec le budget (catégorie II) :
1. 300.506.12 Renouvellement du mobilier scolaire + informatique Fr. 185'000,--

Ces achats seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.
 2. 401.506.17 Achat de parcomètres pour extensions des zones "vignettes habitants" Fr. 100'000,--

Cet achat sera financé par l'emprunt et amorti selon les prescriptions légales.
 3. 430.501.02 Modération de trafic, sécurité sur le chemin de l'école – piétons, deux-roues, transports publics Fr. 100'000,--

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.
 4. 520.501.89 Mesures d'accompagnement – Pont de la Poya : études Fr. 200'000,--

Ces études seront financées par l'emprunt et amorties selon les prescriptions légales.
 5. 520.501.98 Mesures d'assainissement pour la protection contre le bruit en lien avec la mise en sens unique de l'avenue de la Gare Fr. 500'000,--

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.
 6. 520.506.09 Remplacement de véhicules à la Voirie Fr. 365'000,--

Ces achats seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.
 7. 520.506.10 Remplacement d'épandeu- ses (saleuses) Fr. 150'000,--

Séance du 20 décembre 2010

Ordre du jour (suite)

- Ces achats seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.
8. 523.501.00 Eclairage public renouvellement (subvention Groupe E déduite) Fr. 500'000,--
- Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.
9. 531.501.07 Décharge de Châtillon : aménagement de l'étape 4 Fr. 2'800'000,--
- Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.
10. 532.501.40 Collecteurs d'évacuation des eaux usées Fr. 1'500'000,--
- Ces travaux seront financés par les taxes de raccordement.
11. 532.506.02 Station d'épuration – remplacement des couplages chaleur force (CCF) Fr. 1'500'000,--
- Ces travaux seront financés par la taxe supplémentaire des eaux usées.
12. 612.503.74 CO du Belluard : rénovation de salles de classe et divers (2^{ème} étape) Fr. 250'000,--
- Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.
13. 612.503.75 CO de Jolimont : nouvelles armoires vestiaires Fr. 100'000,--
- Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.
14. 612.503.77 Ecole de la Vignettaz, bâtiment A – rénovation intérieure Fr. 185'000,--
- Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

Séance du 20 décembre 2010

Ordre du jour (suite)

- | | | | | |
|-----|------------|---|-----|------------|
| 15. | 612.503.78 | Ecole de la Vignettaz –
rénovation de l'appartement
du concierge | Fr. | 60'000,-- |
| | | Ces travaux seront financés
par l'emprunt et amortis se-
lon les prescriptions légales. | | |
| 16. | 612.503.79 | Ecole de la Neuveville – ré-
fection du revêtement de la
cour et construction d'un
préau couvert | Fr. | 80'000,-- |
| | | Ces travaux seront financés
par l'emprunt et amortis se-
lon les prescriptions légales. | | |
| 17. | 612.503.80 | Sécurité, nouvelles normes
incendies, électricité et
garde-corps | Fr. | 100'000,-- |
| | | Ces travaux seront financés
par l'emprunt et amortis se-
lon les prescriptions légales. | | |
| 18. | 612.503.81 | Assainissements énergéti-
ques : système de chauf-
fage | Fr. | 100'000,-- |
| | | Ces travaux seront financés
par l'emprunt et amortis se-
lon les prescriptions légales. | | |
| 19. | 615.501.04 | Grand-Pont : aménagement
d'un abri-voyageurs | Fr. | 80'000,-- |
| | | Ces travaux seront financés
par l'emprunt et amortis se-
lon les prescriptions légales. | | |
| 20. | 620.501.13 | Révision du PAL | Fr. | 100'000,-- |
| | | Ces études seront financées
par l'emprunt et amorties
selon les prescriptions lé-
gales. | | |
| 21. | 620.501.14 | Développement territorial et
urbanisme | Fr. | 250'000,-- |
| | | Ces travaux seront financés
par l'emprunt et amortis se-
lon les prescriptions légales. | | |
| 22. | 620.501.15 | Revitalisation de la Ville
historique, Bourg, Auge,
Neuveville : études | Fr. | 150'000,-- |

Séance du 20 décembre 2010

Ordre du jour (suite)

		Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.		
23.	621.500.04	Aménagement d'un parc public au lieu-dit "Maggenberg"	Fr.	300'000,--
		Ces travaux seront financés par la réserve (Aménagement de places de parc publiques et places de jeux).		
24.	621.506.09	Parcs et Promenades – Cimetière : véhicule / remplacement	Fr.	35'000,--
		Ces achats seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.		
25.	913.503.00	Patinoire 1 : sortie de secours Nord	Fr.	200'000,--
		Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.		
B.	<u>des Services industriels</u>			
II.	Octroi et inscription des investissements traités avec le budget (catégorie II) :			
1.		Système de surveillance d'accès aux infrastructures	Fr.	90'000,--
		Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.		
2.		Bourguillon : mise en place désinfection aux ultra-violets	Fr.	200'000,--
		Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.		
3.		Assainissement du puits no 3 de la Hofmatt	Fr.	50'000,--
		Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.		
4.		Remplacement de lignes louées à Swisscom	Fr.	80'000,--

Séance du 20 décembre 2010

Ordre du jour (suite)

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

5. Votes finals sur le budget 2011;
 - A. Budget de fonctionnement de la Commune et des Services industriels
 - B. Budget d'investissement de la Commune et des Services industriels
6. Information du Conseil communal au sujet du plan directeur des écoles;
7. Réactualisation du plan financier 2011-2015;
Représentante du Conseil communal : Mme Madeleine Genoud-Page, Directrice des Finances
Rapport de la Commission financière
8. Approbation d'une dépense imprévisible et urgente de 43'900 francs pour les traitements et les cotisations aux assurances sociales des personnes en fin de droit mises au bénéfice des programmes d'emploi temporaire;
Rapport de la Commission financière
Représentante du Conseil communal : Mme Marie-Thérèse Maradan Ledergerber, Directrice des Affaires sociales
9. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 31 de M. Daniel Gander (UDC) lui demandant de coordonner une "action réparatrice" des bâtiments touchés par le phénomène des graffiti;
10. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 32 de M. François Weissbaum (PCSO) et de 3 cosignataires lui demandant d'entreprendre les démarches nécessaires pour construire une passerelle entre le stade de Saint-Léonard et les terrains synthétiques;
11. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 33 de Mme Cécile Thiémard (PDC) et de 23 cosignataires lui demandant d'installer une balustrade le long de l'escalier du Guintzet;
12. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 34 de MM. Pius Odermatt (PS) et Pierre Olivier Nobs (PCSO), ainsi que de 24 cosignataires, lui demandant d'étudier des mesures pour améliorer la biodiversité dans les zones urbaines de Fribourg ;
13. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 37 de Mmes Claire Roelli (PS) et Catherine Nusbaumer (PS) et de M. Ferdinand Python (PS), ainsi que de 26 cosignataires, lui demandant d'étudier les possibilités de formation professionnelle au sein de neuf secteurs de l'administration communale;
14. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 38 de Mmes Andrea Burgener Woeffray (PS) et Claire Roelli (PS), ainsi que de 25 cosignataires, lui demandant d'étudier un engagement de la Commune en faveur d'achats publics équitables;

Séance du 20 décembre 2010

Ordre du jour (suite)

15. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 39 de MM. Thomas Zwald (PLR) et Vincent Jacquat (PLR) et de Mme Antoinette de Weck (PLR), ainsi que de 31 cosignataires, lui demandant de tenir une statistique des marchés publics passés par la Ville de Fribourg;
16. Décision quant à la transmission des postulats :
 - n° 66 de M. Claude Schenker (PDC) et de 23 cosignataires demandant des mesures pour contrôler la population fort bruyante des corbeaux freux;
 - n° 67 de M. Laurent Dietrich (PDC) et de 12 cosignataires demandant d'étudier l'achat du terrain de la Brasserie du Cardinal et l'aménagement du quartier par un concours d'urbanisme;
 - n° 68 de M. Pius Odermatt (PS) et de 11 cosignataires demandant d'étudier une nouvelle formulation des exigences linguistiques dans les offres d'emploi;
 - n° 69 de M. Jean-Frédéric Python (PDC) et de 23 cosignataires demandant d'étudier une série de mesures pour assurer une adéquation meilleure des accueils extrascolaires avec les besoins des habitants.
17. Divers.

ooo

**1. Communications du
Président**

Le Président informe ses collègues qu'en séance du 6 décembre 2010, le Conseil communal a proclamé M. M.-D. Henninger conseiller général en remplacement de M. L. Liaudat démissionnaire.

"Je vous souhaite la bienvenue et beaucoup de satisfaction dans l'exercice de votre mandat."

M. Marc-David Henninger (PS) se présente à ses collègues qui l'applaudissent.

Le Président informe ensuite l'assemblée que la prochaine séance du Conseil général aura lieu le lundi 28 février 2011, avec une éventuelle séance de relevée le mardi 1^{er} mars 2011.

Le Président adresse à Mme M. Morard ses condoléances suite au décès de son beau-père.

Le Président rappelle enfin que les débats sont enregistrés et qu'il y a lieu de signer la liste des présences.

ooo

Séance du 20 décembre 2010

2. Approbation du procès-verbal n° 38 de la séance du 29 novembre 2010

Le Président relève que ce procès-verbal n'est pas encore disponible. Il sera donc approuvé lors de la prochaine séance du Conseil général du 28 février 2011.

"Je tiens à préciser toutefois que nous respectons parfaitement les règles légales et réglementaires, puisque le secrétariat de Ville dispose d'un délai de vingt jours, en application de l'article 72, alinéa 2 RCG pour rédiger ce procès-verbal. Or, selon l'arrêt de la première cour administrative du Tribunal cantonal du 29 juin 2010, ce délai est suspendu du 18 décembre au 2 janvier inclusivement en application de l'article 30, alinéa premier, lettre b du Code de procédure et de juridiction administratif. Par conséquent, le délai pour rédiger le procès-verbal échoit le 4 janvier 2011. Ce procès-verbal vous parviendra ultérieurement."

ooo

3. Examen du budget de fonctionnement 2011

A. DE LA COMMUNE

Discussion générale

Le Président rappelle qu'en vertu de l'article 48, 5^{ème} alinéa, RCG, l'entrée en matière est acquise de plein droit.

"Il ne peut donc pas y avoir de proposition de non-entrée en matière; en revanche une demande de renvoi est possible."

Mme Madeleine Genoud-Page, Directrice des Finances, fait la déclaration ci-après :

"Le Conseil communal a travaillé de manière assidue et constante depuis plusieurs années déjà à l'assainissement de la situation financière de notre Ville. Les faits sont là : les trois derniers exercices comptables sont positifs. Quant à ce budget 2011, il est le meilleur depuis 2003. Il était positif de plus de deux millions de francs jusqu'au 7 novembre 2010 et correspondait aux objectifs du Conseil communal. Aujourd'hui, il présente un déficit de 1,19 % du total des produits qui se montent à près de 200 millions de francs.

La persévérance, la continuité, la persuasion et la rigueur ont permis la mise en place de la nouvelle péréquation intercommunale. Ce système qui est beaucoup plus transparent prend en compte, grâce à son fonds des besoins, les charges spécifiques de notre Ville. Même celle-ci participe pour plus de cinq millions de francs au pot commun des ressources en faveur des 133 communes 'pauvres' de notre canton, garant ainsi de la solidarité intercommunale. Cette nouvelle péréquation a permis une diminution brute des charges de 3,1 millions de francs, montant qui correspond à nos calculs prévisionnels. Il convient également de relever la bonne gestion de la masse salariale. Celle-ci est en progression de 1,27 %, y compris l'indexation de 0,3 %. Ce taux d'augmentation est bien inférieur à l'objectif maximal de 1,5 % par an retenu pour la planification financière.

L'analyse des prestations mise en œuvre à la suite d'une requête du Conseil général et qui a commencé en 2009 pour les premiers

Séance du 20 décembre 2010

Examen du budget de fonctionnement 2011 (suite)

grands services a abouti à une analyse fine de chaque poste de travail dans une perspective d'optimisation. En outre, à chaque départ d'un collaborateur, une réflexion quant à l'opportunité de son remplacement ou d'une éventuelle suppression de poste a été menée dans chaque direction. Ces analyses garantissent une meilleure utilisation des ressources, favorisent des changements structuraux ainsi que des réorganisations prometteuses. On constate donc que des suppressions de poste dans certains secteurs, tels que les parcs et promenades ou le 'cimetière' et la protection civile, ont permis la réorganisation du service de l'Aménagement et de celui de la Police locale et Mobilité. Avec seulement 0,85 équivalent plein temps en plus, d'autres secteurs ont malgré tout pu améliorer leurs conditions de travail difficiles.

Le cadre défini par le Conseil communal pour la maîtrise des investissements, leur financement et leurs amortissements, ainsi que la nouvelle politique des emprunts et de leur renouvellement, ont conduit à une réduction de la dette de plus de 50 millions de francs. La charge d'intérêts qui en découle est en constante diminution et a été réduite de près de la moitié. Depuis l'an 2000, elle est passée de 5,15 % du total des dépenses à 2,78 % en 2009. Pour 2011, la diminution de ces charges d'intérêts est estimée à 800'000 francs. Cette réduction est calculée en fonction des millions de francs d'emprunts qui ont été renouvelés d'ores et déjà en 2010 et des taux d'intérêts déjà bloqués pour les emprunts qui devront être consolidés en 2011. Cette charge atteint ainsi 4'910'000 francs.

Ce sont de bons résultats. Oui, mais, car il y a un mais... la hausse des charges liées répercutées par l'Etat sur les communes entre 2010 et 2011 est de 19,1 millions de francs. Ces charges liées sont en augmentation de 6,8 % et n'ont aucun lien avec la nouvelle péréquation. Elles représentent à elles seules une progression des charges de 2,5 millions de francs pour la Ville. Malheureusement, elles 'plombent' considérablement les effets positifs de la nouvelle péréquation qui, en fin de compte, ne sont plus que de 0,6 million de francs.

Nous n'avons ainsi aucune marge de manœuvre, alors même que nous avons impérativement besoin de nouvelles classes et d'une nouvelle salle de sport. Nous ne voyons pas où trouver les ressources pour les réaliser. 'Le Canton affiche des résultats mirobolants, mais les communes trinquent.' Non, ce ne sont pas là les propos du Conseil communal de la Ville de Fribourg, mais ceux du Syndic de La Verrerie et de ses collègues de l'Exécutif en place depuis plus de deux législatures, propos rapportés par 'La Liberté' du 17 décembre 2010. Aujourd'hui, des communes se lamentent, alors que dans la continuité de sa politique, le Conseil communal de Fribourg s'efforce d'intervenir tant auprès du Conseil d'Etat que du Grand Conseil. Une fois encore, il n'est pas parvenu, malgré les propositions concrètes de ses membres députés au Grand Conseil, à faire comprendre les conséquences négatives des décisions cantonales de diminution du barème, procédure qui entraîne automatiquement les communes de ce canton dans une spirale de baisses fiscales générales. Il faut impérativement que les baisses de l'impôt cantonal portent sur le coefficient de celui-ci, ou alors il faudra modifier la loi. Où est la sacro-sainte autonomie des communes quand on voit le rejet systématique des augmentations compensatoires des impôts communaux ? Une seule image suffira à illustrer mon propos : l'Etat de Fribourg a une fortune d'environ un milliard de francs, alors que les communes ont une dette cumulée de plus d'un milliard de francs ! Pareille distorsion est dangereuse.

Séance du 20 décembre 2010

Examen du budget de
fonctionnement 2011 (suite)

L'Etat peut viser des objectifs prenant en considération l'ensemble des intérêts de toutes les communes et toute la population du canton. Le Conseil communal de Fribourg continuera à agir dans le sens du bien commun pour promouvoir un véritable et indispensable centre fort ayant la capacité financière de répondre aux demandes et sollicitations toujours plus nombreuses de sa population. Le budget des investissements représente une charge nette de 30 millions de francs et s'inscrit dans la limite des 7,2 millions de francs d'amortissements annuels à charge du compte de fonctionnement. Comme vous avez pu le voir dans la planification financière 2011-2015 d'importants investissements seront nécessaires pour mettre en œuvre le plan directeur des écoles qui vous sera présenté demain. Ce plan exigera de nouveaux moyens financiers pour assumer ces nouveaux engagements ainsi que leurs amortissements. Il faut en outre s'attendre à moyen terme à une nouvelle progression de l'endettement.

En conclusion, le Conseil communal vous prie d'adopter ce budget 2011."

Rapport de la Commission
financière

M. Michel Ducrest, Président de la Commission financière donne connaissance à l'assemblée du rapport ci-après :

"Le message du Conseil communal relatif au budget de la Ville de Fribourg pour l'exercice 2011 contient, en première page, deux informations positives. Le budget de l'année à venir est en amélioration de 4'116'111 francs par rapport à celui de 2010 et les recettes fiscales progressent de 3,1 millions de francs. Il n'en reste pas moins que les chiffres globaux ne remplissent pas les conditions de la disposition légale qui définit que (LCo 87 al. 3) 'le budget de fonctionnement doit être équilibré'.

En abordant l'examen du budget de la Ville de Fribourg pour l'exercice 2011, la Commission financière a été confrontée aux données suivantes :

<i>Total des produits</i>	<i>214'545'185,00 francs</i>
<i>Total des charges</i>	<i>216'822'728,00 francs</i>
<i>Excédent des charges</i>	<i>2'277'543,00 francs</i>

Au cours de sept séances plénières précédées de cinq rencontres de groupe, la Commission financière a conduit son travail d'analyse et celui d'élaboration d'un préavis en traitant des points suivants :

- 1. Contexte général de l'examen des données budgétaires;*
 - 2. Analyse du message du Conseil communal;*
 - 3. Audit organisationnel;*
 - 4. Examen du budget de chacune des directions;*
 - 5. Formulation d'un préavis à l'attention du Conseil général.*
- 1. Contexte général de l'examen des données budgétaires*

La période administrative en cours qui prendra fin en 2011 a été marquée par des budgets présentant des excédents de charges importants, allant, en chiffres ronds, de 2,2 millions à 6,4 millions de francs; les comptes annuels ont apporté une situation très différente puisqu'ils ont bouclé par des résultats positifs ; les excédents de produits ont été les

Séance du 20 décembre 2010

Examen du budget de fonctionnement 2011 (suite)

suivants : 2'529 francs en 2007, 276'804 francs en 2008 et 1'453'393 francs en 2009. Des résultats également positifs sont possibles en 2010; les données figurant dans le rapport du Conseil communal présentant la situation de 921 comptes à charge au 30 septembre 2010 ne l'excluent pas. L'excédent des comptes de produits sur les comptes de charges représente, à cette date, un total de l'ordre de 2,8 millions de francs.

2. Analyse du message du Conseil communal

Le message du Conseil communal fournit, comme lors des années passées, des informations précises et nombreuses. Il présente tout d'abord la nouvelle péréquation intercommunale; la répartition qui sera établie ne prendra en compte plus que le critère de la population légale. La traduction globale et chiffrée amène des modifications de rubriques comptables et un effet péréquatif net en faveur de la Ville de 0,6 million de francs.

Le Conseil communal relève notamment que les charges de la rubrique "30 Personnel" augmentent de 1,27 % alors que celles qui concernent "Biens, services et marchandises" évoluent avec une hausse de 6,16 %. Parmi les points positifs, le Conseil communal souligne qu'une grande partie des renouvellements des emprunts échus en 2011 ont été bloqués sur une période de huit à dix ans à des taux inférieurs à 2 %; il mentionne également l'"Attribution aux réserves" du montant de 1,3 million de francs pour la deuxième année d'école enfantine.

3. Audit organisationnel

Lors de la présentation de la version II du budget de 2009, le Conseil communal avait sollicité la mise en place d'un audit organisationnel destiné à analyser les prestations de tous les secteurs de l'administration. Cette démarche avait pour objectifs de doter ces derniers d'outils d'analyse et de communication permettant de formuler des objectifs et d'élaborer une stratégie. Le Conseil général avait apporté une réponse favorable à la requête présentée; il y eut ensuite attribution d'un mandat à la société Mercuri Urval SA. Parallèlement, les espaces verts ont fait l'objet d'une analyse indépendante de l'analyse globale.

M. le Syndic et M. le Vice-syndic avaient annoncé, le 4 février 2009, lors d'une séance de la Commission financière, que des mesures d'économie voire des effets d'une importance capitale se concrétiseraient dans la perspective du budget 2010. Cela n'a pas été le cas et cela ne l'est pas non plus, en l'état, pour le budget 2011. Quant à l'information du Conseil général, elle s'est limitée, jusqu'ici, à la lecture d'un communiqué de presse par M. le Syndic lors de la séance du 31 mai 2010.

Selon les informations transmises par l'Administration, l'accompagnement de la mise en œuvre relative aux mesures à prendre se poursuivra jusqu'en 2013. On peut estimer la dépense totale de l'ordre de 250'000.- francs. Dans les comptes 2009, c'est un montant de 107'331 francs qui correspond aux charges liées au mandat attribué à Mercuri Urval SA.

Dans le rapport de l'année dernière relatif au mandat dont nous parlons, une majorité des membres de la Commission financière avaient soutenu le déroulement de cette démarche alors qu'une minorité exprimait son scepticisme allant parfois jusqu'à qualifier l'analyse d'inutile

Séance du 20 décembre 2010

Examen du budget de fonctionnement 2011 (suite)

et de très onéreuse. Cette année-ci, la Commission financière présentera lors de l'examen de la position budgétaire 110.318.15 la proposition de supprimer un montant de 100'000 francs et d'interrompre le mandat de la société Mercuri Urval SA.

4. Examen du budget de chacune des directions

La procédure établie depuis plusieurs années a été maintenue. Chacune des directions a reçu une délégation de la Commission financière pour préparer les séances plénières. Ces rencontres se sont déroulées dans un état d'esprit d'ouverture et de collaboration; elles ont permis de recueillir les informations et les explications nécessaires tant sur les questions majeures que sur celles qui relèvent du ménage quotidien.

La Commission financière exprime ses remerciements aux chefs de service, en particulier à M. J. Pollet, pour leur disponibilité et les contributions compétentes qu'ils apportent au déroulement de la procédure budgétaire.

5. Formulation d'un préavis à l'attention du Conseil général

Lors de la séance qu'elle a tenue le 3 décembre 2010, la Commission financière siégeant en présence de dix de ses membres a donné un préavis positif à l'acceptation du budget de fonctionnement de la Ville de Fribourg pour l'année 2010.

Une proposition de renvoi du budget avait été rejetée préalablement par 6 voix contre une et 3 abstentions.

En vote d'ensemble, la Commission financière adopte, par 7 voix contre une et 2 abstentions, et avec les modifications apportées le budget de fonctionnement de la Ville de Fribourg."

Rapport du groupe UDC

M. Stéphane Peiry (UDC) s'exprime dans les termes ci-après :

"Malgré la nouvelle péréquation financière qui rapportera plus de 3 millions de francs, dès 2011, malgré la progression des recettes fiscales, de plus de 3 millions de francs également pour 2011, nous devons constater que le Conseil communal n'est toujours pas capable de présenter un budget équilibré, budget équilibré qui, rappelons-le, est une exigence de la loi sur les communes à son article 87 alinéa 3. La faute aux baisses fiscales votées par le Grand Conseil, comme le répète à longueur de message le Conseil communal !

Mais les recettes fiscales progressent car les impôts diminuent. Cela peut paraître paradoxal à certains et pourtant cette affirmation a été maintes fois démontrée, partout en Suisse. En d'autres termes, si nous avons maintenu une charge fiscale comparable à celle qui existait il y a encore quelques années, la progression des recettes fiscales aurait été fortement contenue.

Deuxièmement, le Conseil communal considère, à tort, que les effets bénéfiques de la nouvelle péréquation sont « mangés » par l'augmentation des charges liées. Sans être ici l'avocat du Conseil d'Etat, je me dois de dire que le Conseil communal oublie un peu vite les charges qui ont été cantonalisées (état civil : 2 millions de francs pris en charge par

Séance du 20 décembre 2010

Examen du budget de fonctionnement 2011 (suite)

le Canton ; réseau hospitalier : 12 millions ; bourses et frais d'études : 2,5 millions de francs ; police de proximité : refus de participation des communes ; deuxième année d'école enfantine : 60 millions au lieu de 40 ; péréquation des besoins : 12 millions ; fusion des communes : 50 millions et j'en passe). Le décompte présenté en page 4 du message aurait été plus honnête s'il avait intégré aussi les flux financiers à la charge du Canton et dont on fait un peu facilement abstraction.

En fin de compte, si on retranche les effets bénéfiques de la nouvelle péréquation et de la progression des recettes fiscales, on obtient un déficit de 8,5 millions de francs, soit le plus mauvais budget de la décennie. Le groupe UDC ne peut pas cautionner cette politique des déficits quoi qu'il arrive et par conséquent propose le renvoi de ce budget à son expéditeur en lui demandant de revenir avec un budget équilibré.

Si notre proposition de renvoi n'est pas suivie, ce qui sera malheureusement probablement le cas, puisqu'il existe ici une large majorité qui va de l'extrême-gauche au centre-droit pour cautionner cette politique des déficits, alors nous déposerons au moins quatre amendements lors de l'examen de détail, à savoir :

Premièrement, le groupe UDC est choqué par le coût prévu pour l'inauguration de la salle 'Equilibre'. Selon les informations transmises et qui figurent aussi en page 3 du message, cette inauguration coûtera entre 350 et 400'000 de francs à la Ville de Fribourg. C'est totalement démesuré. Notre groupe demande de réduire les frais de l'inauguration à 100'000 francs en faisant une fête populaire, ouverte à tous, et surtout en invitant des sociétés de musique et des chorales fribourgeoises, plutôt que des artistes étrangers hors de prix. D'ailleurs cette salle a été construite pour elles et beaucoup de sociétés de musiques et de chorales de notre canton ont atteint un niveau d'excellence. Donc nul besoin d'aller chercher ailleurs ce que nous avons chez nous en mieux.

Deuxièmement, encore plus choquant, c'est le mandat confié à Mercuri Urval SA. Je ne vous cache pas que j'ai été sidéré par la présentation faite par le représentant de Mercuri Urval SA en séance de la Commission financière. M. le Syndic, Mmes et MM. les conseillers communaux, ces gens de Mercuri Urval SA se fichent de votre tête, et par la même occasion, ils se fichent de la nôtre aussi et des contribuables. Après dix-huit mois de 'travail' – permettez-moi de mettre le mot travail entre guillemets – Mercuri Urval SA a été incapable de nous citer la moindre réalisation concrète de leur analyse dans un service, dans un secteur, ni même dans un sous-secteur de l'administration communale. Il faut maintenant arrêter les frais de ce cirque, en résiliant purement et simplement le mandat de Mercuri Urval SA. J'estime qu'on serait même en droit de réclamer le remboursement des honoraires déjà payés.

Le troisième amendement portera sur le poste de conseiller en communication. Sous couvert de communication, d'information et de transparence, les conseillers en communication dans les administrations publiques servent surtout à cacher les problèmes au Législatif et à la population. Alors on commence par un demi-poste et dans quelque temps on se retrouvera avec des bataillons de communicants qui communiquent surtout ce qu'ils ont envie de communiquer. Il suffit de voir ce qui se passe ces dernières années dans les directions du Conseil d'Etat. Chers collègues du Conseil général, nous serons nous-mêmes les dindons de la farce

Séance du 20 décembre 2010

Examen du budget de fonctionnement 2011 (suite)

dans cette affaire. Le groupe UDC est contre l'engagement d'un conseiller en communication.

Enfin le groupe UDC s'oppose à la subvention de 5'000 de francs à Connexion Suisse Migrant. Cette nouvelle structure n'est que le recyclage du Centre de contact Suisses-immigrés qui, rappelons-le, avait pris l'habitude d'utiliser la subvention versée de la Ville pour déposer plainte contre la Ville. En outre, il est incompréhensible qu'une nouvelle structure qui tombe du ciel obtienne si facilement une subvention alors que bon nombre d'organisations, actives dans les milieux les plus divers, doivent quémander quelque chose pendant des années avant de l'obtenir.

Avec ces considérations, nous demandons le renvoi du budget de fonctionnement de la Commune. Nous adopterons par contre le budget des Services industriels dont nous saluons notamment l'esprit d'entreprise qui y règne."

Rapport du groupe socialiste

Mme Katharina Karlen Moussa (PS) déclare ce qui suit :

"J'ai l'honneur de vous présenter la prise de position du groupe socialiste au sujet du budget de fonctionnement 2011. Notre groupe éprouve de la déception d'être privé de la satisfaction de saluer un budget équilibré, écrit en chiffres noirs. Il s'en est fallu de peu. Il aurait juste fallu un peu de retenue de la part du Grand-Conseil le 8 novembre 2010 au moment de voter de nouvelles baisses fiscales. Il n'y a pas eu malheureusement une telle retenue et les conséquences se font immédiatement sentir dans notre budget de fonctionnement.

Nous sommes ainsi appelés à nous prononcer ce soir sur un budget de fonctionnement qui présente un déficit de 2,27 millions de francs. L'an passé, nous nous sommes résignés à voter un budget de fonctionnement avec un excédent de charges représentant les 3,44 % du total des produits. Cette année, ce taux a considérablement diminué et se situe désormais à 1,19 %. Cette évolution est positive. Je vous rappelle également que si nous ne nous trouvions pas à la veille d'une année électorale avec une charge supplémentaire extraordinaire – mais vraiment pour la bonne cause – de 0,3 million de francs, l'excédent de dépenses serait tombé en dessous de la barre des deux millions de francs. Ce fait serait sans précédent dans cette Ville en tout cas depuis 2003 et sans doute depuis plus longtemps encore. Notre groupe est heureux qu'enfin nous puissions constater les effets de la nouvelle péréquation financière, avec son impact net de 0,6 million de francs dans ce budget 2011.

Il y a des signes tangibles dans ce budget qui témoignent de la volonté du Conseil communal de faire des économies. Permettez-moi de vous citer trois exemples :

- *L'analyse rigoureuse et la réorganisation des tâches après le départ à la retraite des collaborateurs de l'Edilité et en particulier des parcs et promenades a permis de diminuer l'effectif de quatre équivalents plein temps.*
- *La progression des charges de personnel liées à la masse salariale est parfaitement maîtrisée, puisqu'elle n'atteint que 1,27 %, soit en dessous du seuil de 1,5 % que le Conseil communal s'est fixé comme objectif annuel dans le plan financier.*

Séance du 20 décembre 2010

Examen du budget de
fonctionnement 2011 (suite)

- *La maîtrise du coût de la dette qui est passée de 8,5 millions de francs en 2002 à 4,9 millions de francs en 2011 est remarquable.*

Il est des domaines que le Conseil communal maîtrise lui-même, mais il en est d'autres qui échappent à sa maîtrise, comme les charges liées – je n'entends pas y revenir – ou le taux de chômage. Fort heureusement, ce taux s'est finalement révélé inférieur à celui qui était prévu dans cette période de crise. Les charges de l'aide sociale n'ont ainsi pas progressé, mais stagné. C'est un 'ouf' de soulagement évidemment en premier lieu pour les personnes concernées, mais également pour les finances de notre Ville. Sans cette heureuse surprise, les chiffres de ce budget 2011 ne serait pas inscrit en rouge pâle, mais très certainement en rouge foncé.

Parmi les domaines que le Conseil communal maîtrise, il y a l'organisation de son administration. Tant le rapport de la Commission financière que l'intervention précédente font état du mandat d'analyse confiée à la société Mercuri Urval SA. A notre sens, il est incontestable qu'un regard extérieur peut être bénéfique quand il s'agit d'évaluer l'adéquation des ressources et des tâches, ou encore de redéfinir des processus de travail pour gagner en efficacité et en efficience. Mais est-il judicieux et nécessaire de se faire accompagner par une entreprise de 'consulting' pendant quatre ans, juste pour se doter d'outils de gestion ? Pourquoi, après deux ans d'analyse n'est-il pas possible pour cette société d'expliquer de manière claire et convaincante les tenants et aboutissants précis de ce projet ? Ne serait-il pas éventuellement utile de réorienter la démarche pour, par exemple, mieux la cibler dans la perspective de la fusion à six ou à trois, pour analyser l'organisation de l'administration en vue des synergies qui devront alors être mises en place ? Ce sont des questions, qui de notre point de vue, méritent d'être posées. Des mandats de consultants sont parfois utiles, voire même indispensables. Le Conseil communal pourra continuer à disposer d'une marge de manœuvre dans ce domaine. Mais nous voulons que ces mandats soient, à chaque fois, dûment justifiés et pleinement dans l'intérêt public. C'est du reste pour cette raison que notre collègue P. Odermatt a posé, il y a quelque temps, une série de questions certes plutôt incisives quant au mandat et aux honoraires de LexPublica dans le cadre du projet de construction de la salle 'Equilibre'. Il interviendra une nouvelle fois ce soir avec des questions portant sur les futurs grands projets, comme le programme de constructions scolaires.

Notre groupe est partagé au sujet du mandat de Mercuri Urval SA. En tout les cas, lors de l'examen du détail de ce budget, à la rubrique 110.318.15 'Frais judiciaires et d'expertises', il vous présentera une proposition en alternative à celle de la Commission financière. En revanche, il a été unanime ou presque pour accepter les investissements qui nous sont proposés dans le cadre du budget. Nous nous réservons de demander le transfert en catégorie III d'un certain nombre d'entre eux.

En résumé, nous affirmons que le Conseil communal a parcouru une bonne part du chemin vers ce fameux redressement des finances communales, vers l'équilibre budgétaire, comme l'exige avec insistance et à juste titre, la Commission financière et comme le prescrit la loi sur les communes. Malheureusement, ce but n'est pas encore atteint. Le Conseil communal de la prochaine législature aura encore beaucoup à transpirer pour boucler dans ce contexte difficile, un budget sans toucher aux prestations et sans augmenter les impôts. C'est en s'engageant avec conviction pour la fusion des communes du Grand-Fribourg que des solutions durables peuvent être trouvées. Voilà la conviction du groupe socia-

Séance du 20 décembre 2010

Examen du budget de
fonctionnement 2011 (suite)

liste et voilà le domaine dans lequel il investira toute son énergie ces prochaines années.

Je termine en adressant nos remerciements au Conseil communal, pour le message clair, précis et complet qu'il nous a présenté, aux membres de l'administration communale pour le travail qu'ils fournissent tout au long de l'année et à vous, collègues du Conseil général, pour le vote de ce budget 2011 tel qu'il nous est soumis. C'est en tout cas ce à quoi vous invite le groupe socialiste."

Rapport du groupe libéral-
radical

M. Georges Gaillard (PLR) fait la déclaration qui suit :

"Le groupe libéral-radical s'est penché avec attention sur le message du Conseil communal n° 64 du 16 novembre 2010 concernant le budget de la Ville de Fribourg, ainsi que des Services industriels, pour l'exercice 2011. Si le budget des Services industriels ne pose aucun problème, il n'en va pas de même de celui de la Commune de Fribourg, qui, à nos yeux, est à la limite de l'acceptabilité. S'il est vrai que le budget de 2011 est moins mauvais que le précédent, 'moins mauvais' ne veut pas encore dire bon. A notre avis, plusieurs feux s'étaient mis au vert, laissant espérer enfin un budget équilibré. Tout d'abord, l'entrée en vigueur de la nouvelle péréquation dont le Conseil communal nous avait laissé entendre à l'époque qu'elle chamboulerait positivement les finances de notre Commune; ensuite, la crise économique qui ne s'est fort heureusement pas manifestée dans les proportions attendues, ce qui a eu des répercussions favorables, notamment sur les recettes provenant des impôts sur les personnes morales, ainsi que sur le budget de l'aide sociale. Enfin, les recettes fiscales s'inscrivent en hausse, malgré les votes du Grand Conseil auxquels le Conseil communal fait à notre goût beaucoup trop référence pour tenter de justifier un budget insatisfaisant.

A ce propos, il convient de relever qu'on ne peut pas gouverner avec des 'si' et des 'mais'. Il faut avaler la potion, même si elle est amère et ensuite gouverner en tenant compte des réalités avec des idées et du courage.

Des idées ? On peut dire qu'au moins un département en a. C'est celui nouvellement intitulé 'Police locale et Mobilité', ce dernier terme n'étant d'ailleurs pas forcément en totale adéquation avec les réalités vécues depuis quelque temps par les automobilistes. Ces derniers sont précisément à la base des idées qui germent dans les cerveaux des responsables de ce département. Elles consistent à gonfler tant les recettes des parcomètres - en augmentant sans cesse le parc de ces tirelires modernes - que celles des amendes d'ordre, notamment en posant de nouveaux radars juteux dans quelques carrefours dotés de feux lumineux et en exigeant de ses agents qu'ils appliquent la tolérance zéro dans leur travail. Total budgétisé de ces deux rubriques pour 2011 : 7'050'000 francs. Par rapport au début de la présente législature – nous nous référons au fascicule du budget 2007 annexé au message n° 11 du Conseil communal du 7 novembre 2006 – l'augmentation est de 1'765'000 francs, soit 33,4 %, alors que dans le même temps la croissance de la masse totale des recettes n'a été que de 6,7 %. La Commune de Fribourg a-t-elle l'intention d'équilibrer ses prochains budgets avec ce type de ressources ?

Voilà pour les idées. Qu'en est-il maintenant du courage ?

Séance du 20 décembre 2010

Examen du budget de fonctionnement 2011 (suite)

L'an dernier, à pareille époque, notre groupe avait tenu des propos assez durs au sujet du suivi du mandat confié par le Conseil communal à la société Mercuri Urval SA. (cf. procès-verbal de la séance du 14 décembre 2009, pages 267 – 268). Nous constatons malheureusement qu'aujourd'hui, non seulement il n'y pas une virgule à retrancher à nos déclarations de 2009, mais qu'au contraire, il convient d'en remettre une couche, si vous me passez cette expression facile dans la bouche du fils d'un peintre. Juste quelques brefs rappels, si vous me les permettez. Dans le message n° 42bis du 27 janvier 2009 concernant la version II du budget de la Ville de Fribourg pour l'exercice 2009, on peut lire en page 3 au sujet du 'plan d'analyses structurelles pour l'élaboration d'un plan à économies pour les budgets 2010 et suivants : 'le but de ce document est de donner au Conseil communal les moyens nécessaires afin d'atteindre l'équilibre budgétaire à moyen terme.' Second et dernier rappel celui d'une déclaration de M. le Syndic devant la Commission financière affirment en substance : 'je confirme que le Conseil communal demandera à l'expert désigné de remettre son rapport d'ici à fin juin 2009, afin que les premiers effets influent sur le budget 2010.' Et dire, chers collègues que nous y avons tous cru et que nous avons alors voté presque dans l'allégresse le premier crédit, que nous pensions alors être le dernier – de 150'000 francs au budget 2009.

Notre déception face à la réalité est à la hauteur de nos espérances, c'est-à-dire énorme. Les explications données aux membres de la Commission financière au début de ce mois par le responsable de ce dossier chez Mercuri Urval SA nous ont laissés pantois. Non seulement il apparaît que l'étude menée ne va absolument pas dans la direction souhaitée au départ, non seulement il n'a pas été possible de nous donner un seul exemple concret, et ce après deux ans de travaux et 250'000 francs inscrits aux budgets 2009 et 2010, mais le comble c'est que la fin du travail est programmée, si tout va bien, pour 2014 ! Ce soir, on nous demande une rallonge de 100'000 francs pour 2011. Et pour 2012 ? Et pour 2013 ? Et pour 2014 ? Et pour quel résultat ? Une conclusion s'impose il est grand temps d'arrêter ce gâchis, de dissiper cet opaque écran de fumée derrière lequel se cache courageusement le Conseil communal et de stopper l'hémorragie financière qui va avec.

Notre groupe s'oppose totalement à une prolongation de ce mandat au-delà du 31 décembre 2010.

Un autre élément de ce budget ne nous a également pas convaincus. Il s'agit de la création d'un nouveau poste de chargé de la communication à 50 %. Questionnée sur les tâches qui seraient confiées à la personne engagée, Mme la Secrétaire de Ville n'a pas pu fournir de détail. La petite note qui nous a été remise se contente de constater que la communication interne et externe doit être améliorée et qu'un cahier des charges sera établi, lorsque le budget aura été voté. Or, chat échaudé craint l'eau froide. Nous préférons nettement la démarche inverse. Si au moins la création de ce nouveau poste était la résultante d'une étude approfondie du secteur de la communication par les experts de Mercuri Urval SA, mais il n'en est rien et notre groupe s'y opposera.

En conclusion, les membres du groupe libéral-radical accepteront le budget des Services industriels, mais s'abstiendront, dans leur très grande majorité, lors du vote sur le budget de fonctionnement de la Commune.

Séance du 20 décembre 2010

Examen du budget de fonctionnement 2011 (suite)

Des demandes seront présentées lors de l'examen du budget d'investissement pour transférer certains crédits de la catégorie II à la catégorie III."

Rapport du groupe des Verts

Mme Maria-Teresa Escolar Mettraux (Verts) s'exprime comme suit :

"Le groupe des Verts a décidé d'accepter le budget de fonctionnement 2011 de la Commune, malgré un excédent de charges de 2,3 millions de francs. Il relève en particulier que la nouvelle péréquation intercommunale permettra d'encaisser 3,1 millions de francs en 2011 et que les recettes fiscales progresseront malgré la baisse décidée au niveau cantonal du barème des impôts. Dans ce contexte, on doit noter que la baisse des impôts cantonaux, en dépit de la nouvelle péréquation intercommunale, n'aide pas à équilibrer le budget d'une ville centre. Il convient en outre de remarquer qu'une augmentation des impôts communaux devra être discutée dans un proche avenir, si les moyens continuent à manquer pour des investissements d'intérêt général, comme des transports publics performants et bon marché, une piscine, des espaces publics aménagés ...

Dans le projet de budget 2011 qui nous est soumis, nous proposons une mesure d'économie de 100'000 francs touchant la rubrique 100.318.15 'frais judiciaires et d'expertises'. Nous demandons au Conseil communal de résilier le mandat de la société Mercuri Urval SA pour le 31 décembre 2010, plutôt que de poursuivre la démarche jusqu'à la fin de 2013 comme prévu. En effet, de l'avis même du responsable de cette agence, l'arrêt du processus ne serait pas préjudiciable aux services communaux. Selon les termes mêmes de cette personne, 'les objectifs de cette démarche sont de doter l'administration communale d'outils d'analyse et de communication, permettant à l'autorité et aux cadres de formuler des objectifs, d'élaborer une stratégie, un budget et des indicateurs de mesure d'écart.' (Procès-verbal de la séance de la Commission financière du 26 novembre 2010). Pour une analyse de ses prestations, ce n'est pas d'un spécialiste en ressources humaines ou d'un chasseur de têtes, dont la Ville a besoin.

Le flou, le manque de transparence dans la démarche de cette agence qui ne peut présenter aucun résultat après deux ans d'activité, après avoir notamment analysé la Direction de l'Edilité et des Sports – ne nous convainc pas. La question d'un autre type d'analyse de l'administration communale, davantage orientée vers une recherche d'efficacité et d'éventuelles économies financières possibles, notamment par une diminution naturelle de postes d'emploi pourrait cependant, à notre avis, figurer au budget 2012. Cette démarche devrait néanmoins faire l'objet d'un cahier des charges et d'un appel d'offres soumis au Conseil général, au moins pour information.

En ce qui concerne le plan financier, les Verts apprécient tout particulièrement le plan directeur des écoles de la Ville de Fribourg qui présente des objectifs clairs échelonnés dans le temps. Toutefois, pour ce qui est de la construction de la nouvelle école secondaire allemande (DOSF) nous demandons que la Commune mette tout en œuvre pour lever exceptionnellement la limite d'amortissement imposée, compte tenu des désagréments et des frais supplémentaires importants qui seraient occasionnés par la réalisation en deux étapes de ces bâtiments."

Séance du 20 décembre 2010

Examen du budget de
fonctionnement 2011 (suite)

Rapport du groupe démocrate-chrétien

M. Stanislas Rück (PDC) fait la déclaration qui suit :

"Le groupe démocrate-chrétien a examiné le budget 2011 de la Ville de Fribourg et arrive aux constats suivants. En apparence, il s'agit du meilleur budget de la législature. Il est permis d'espérer que les comptes soient encore plus favorables. Malgré tout, l'objectif de l'équilibre budgétaire, annoncé en début de législature n'est pas atteint. C'est le premier budget qui profite de la nouvelle péréquation intercommunale et ce à hauteur de 3,1 millions de francs et non pas seulement de 0,6 million de francs. La mise en relation directe des effets de la péréquation avec la hausse des charges liées est pour le moins discutable. Elle semble s'inscrire dans la principale et un peu trop répétitive argumentation du Conseil communal que c'est le Canton et encore le Canton qui plombe tous les espoirs de la Ville. C'est un budget qui profite d'un environnement économique favorable. L'économie suisse et l'économie fribourgeoise ont passé la crise financière certes avec quelques bleus, l'une ou l'autre bosses et une grosse cannette de bière fracassée, mais les affaires marchent, nos contribuables physiques travaillent et payent leurs impôts. Ils en payent même toujours plus et en payeront 3,2 millions de francs de plus à la Commune en 2011, malgré la baisse des barèmes cantonaux. Il s'agit d'un budget qui profite doublement de l'amélioration de la situation concernant l'endettement. En premier lieu, ce budget bénéficie de la réduction de la dette totale, notamment suite à la vente de la Caisse d'Epargne de la Ville en 2009, ainsi que de coût de refinancement historiquement bas. Le coût de l'argent ne sera jamais aussi bon marché qu'aujourd'hui. Sans la faiblesse de l'euro – merci à l'Europe ! – la BNS aurait déjà remonté ses taux.

Il s'agit aussi d'un budget de fin de législature. On retient son souffle pour passer la ligne d'arrivée des prochaines élections, en particulier en matière d'investissement, alors que chacun sait que des dossiers importants et incontournables attendent notre Commune. Tant mieux que ce budget profite de facteurs favorables et s'améliore de plus de 4 millions de francs par rapport à celui de 2010.

Nonobstant, le groupe PDC est déçu que même avec une météo plus favorable, nous ne sortions pas des intempéries. Quand en sortirons-nous, si ce n'est pas aujourd'hui ? Notre déception est d'autant plus grande que les tentatives d'amélioration de la situation par une amélioration interne n'aboutissent pas et ce, depuis le début de la législature. L'audit de Mercuri Urval SA ne produit rien, même pas du papier, du moins pour le Conseil général ou pour la Commission financière, et encore moins des économies pour le contribuable. Le groupe démocrate-chrétien soutiendra la proposition de la Commission financière d'en rester là.

L'analyse des comptes en cours, issue de la proposition C. Morard et B. Voirol qui devrait servir d'outil pour une planification financière dynamique et précise ne trouve pas la place qu'elle mérite et perd ainsi tout son potentiel. Les propositions d'économies ponctuelles faites par le passé tant par la Commission financière que par le Conseil général sont combattues par le Conseil communal ... Nous n'y reviendrons plus. Les propositions d'organiser une table ronde pour développer une stratégie commune et politiquement viable bute contre un mur.

En conclusion, c'est avec un certain découragement que le groupe démocrate-chrétien adoptera ce budget 2011, sous réserve des points qui seront soulevés lors de l'examen de détail. Le Conseil communal semble avoir tiré ses dernières cartouches et malgré tout, l'obligation légale

Séance du 20 décembre 2010

Examen du budget de
fonctionnement 2011 (suite)

Rapport du groupe PCSO

de l'équilibre budgétaire n'est pas rempli. Ce n'est pas de bon augure pour la prochaine législature, si rien ne change soit dans l'attitude, soit dans la mouture de notre Exécutif. Le groupe PDC reste convaincu que la voie du désendettement constitue une alternative crédible qui accroîtrait la marge de manœuvre de la Ville, trop restreinte actuellement. Un engagement plus décidé du Conseil communal dans cette voie nous aurait peut-être épargné la sécession si opportuniste des deux 'G' et des deux 'C' du train de la fusion 2016. Le groupe démocrate-chrétien soutiendra en outre évidemment le budget des Services industriels qui n'appelle aucune remarque, si ce n'est que si l'eau coule, ce budget-là au moins roule."

M. Maurice Page (PCSO) fait la déclaration ci-après :

"Plus de deux millions de francs de bénéfice le 7 novembre 2010, plus de deux millions de déficit le 8 novembre 2010, quelle est l'évolution du budget de fonctionnement de la Ville de Fribourg sur un coup de dé du Grand Conseil ? - Je n'ai pas peur de l'affirmer et de le répéter.- Alors que l'espoir était réel de pouvoir tenir notre tête hors de l'eau, voilà que nous sommes replongés vers le fond ! A cause de la baisse du barème fiscal cantonal et des transferts de charges, l'effet de la nouvelle péréquation financière tant attendu est limité à 600'000 francs seulement. Si nous voulons être des politiciens responsables, nous ne pouvons que tirer le signal d'alarme et dire : 'Stop !'. La Ville de Fribourg heureusement n'est plus tout à fait la seule à le faire. De plus en plus de communes ne tolèrent plus de voir un Canton aux poches cousues d'or se défausser sur elles. L'expression 'cousues d'or' est sciemment choisie. Vous savez tous d'où viennent les bénéfices et la fortune du Canton."

Malgré cet état de fait, sur lequel nous n'avons malheureusement que trop peu d'influence, le budget 2011 de la Commune de Fribourg est le meilleur depuis 2003 – je le concède, je devrais plutôt dire 'le moins mauvais' -. C'est dire que les efforts accomplis portent du fruit et que le bilan de la législature 2006 – 2011 sera globalement positif. Le groupe chrétien-social/Ouverture ne peut que s'en réjouir malgré les croassements de quelques corbeaux freux de mauvais augure."

C'est probablement la lecture des pages du 'budget par nature' qui permet de nous faire l'image globale la meilleure de la situation financière de la Commune et de voir de quelle marge de manœuvre nous disposons réellement. Elle est relativement étroite, à moins de couper dans les services et les prestations, ce que souhaite probablement la droite de cette salle, mais ce que ne veut évidemment pas le PCS. Je ne m'attarderai pas sur les recettes fiscales dont l'évolution probable est largement détaillée dans le message, si ce n'est pour relever la bonne qualité des prévisions des derniers exercices et pour souhaiter qu'elles se maintiennent pour 2011."

Que les recettes des parcomètres et des amendes soient si décriées par M. G. Gaillard m'étonne, parce que c'est un double bénéfice pour les habitants de la Ville. Il y a bien évidemment le bénéfice financier, mais il y a également le bénéfice du désengorgement de la ville et des quartiers. Les quartiers qui connaissent la 'vignette habitants' sont délivrés des voitures ventouses venant de l'extérieur. Finalement c'est tout bénéfice. Je trouverais vraiment un peu stupide de renoncer à ce bénéfice. Permettez-moi de revenir sur cette question – qui a suscité des débats fleuves dans cette enceinte – pour relever que la charge d'intérêts de la dette a diminué de 8,5 millions de francs à 4,9 millions de francs entre

Séance du 20 décembre 2010

Examen du budget de fonctionnement 2011 (suite)

2002 et 2011, certes grâce à une conjoncture favorable, mais surtout à cause d'une gestion rigoureuse. Il s'agit d'une contribution considérable à l'amélioration de la santé financière de la Ville. Les charges de personnel sont probablement le domaine dans lequel nous pouvons agir le plus largement. De manière générale, le groupe chrétien-social/Ouverture constate une politique du personnel relativement rigoureuse qui, grâce au travail d'analyse – n'en déplaise à certains – a permis quelques rééquilibrages, sans charger le bateau. Le groupe est en particulier satisfait de la création d'un demi-poste de chargé de communication, ce qui ne manquera pas d'améliorer la situation actuelle. De même, face aux défis de l'aménagement et de la circulation qui nous attendent dans les années à venir le renfort d'un collaborateur scientifique au service de la Mobilité est également le bienvenu. Permettez une petite remarque simplement quant à la présentation : si le tableau de synthèse présentant l'effectif du personnel est fort utile, la grille des salaires 2011 telle qu'elle est fournie n'est d'aucune utilité, en l'absence de liste des fonctions et du nombre d'emplois intéressés.

Dans le secteur des biens et services, l'augmentation principale est dû à l'attribution d'un million de francs à la réserve pour l'assainissement de la décharge de la Pila. Le PCS soutient cette disposition préventive, même s'il est à craindre que ce ne soit pas suffisant pour cet assainissement. Quant aux travaux d'économies d'énergie, on ne peut qu'insister pour qu'ils soient poursuivis et soient intensifiés.

La vie d'une cité est également faite de l'engagement de nombreuses associations dans les domaines social, culturel et sportif. Ces associations participent directement au travail d'intégration, entendue au sens le plus large du terme. Elles méritent la reconnaissance et le soutien des autorités. Pour le parti chrétien-social, il est important qu'à l'avenir, le soutien financier soit non seulement maintenu, mais développé. Nous présenterons des postulats dans ce sens et soutiendrons ceux émanant d'autres groupes. Plus du tiers du budget de la Commune est constitué de charges liées, sur lesquelles le Conseil général n'a que très peu de pouvoir. C'est dire ici l'importance du travail politique à réaliser, en particulier au sein du Grand Conseil et auprès du Conseil d'Etat, afin que le rôle de ville centre de Fribourg, soit mieux reconnu et mieux soutenu, notamment en refusant la spirale de la baisse des impôts. Ce travail ne saurait être l'affaire que des seuls partis de gauche. Il n'est pas nécessaire d'organiser une table ronde, puisque nos tables sont rectangulaires dans cette salle du Conseil général. Cela devrait suffire, mais il faut en tout cas se préoccuper de cette situation.

Pour ce qui est du budget d'investissement et du plan financier, le commentaire du classement de l'IDHEAP – je m'étonne que personne ne l'ait encore cité ce soir mais je me dois de le faire – paru récemment dans la presse n'attribue à Fribourg qu'un seul mauvais point : le faible effort d'investissement. La politique restrictive menée jusqu'ici ne peut plus être maintenue, car la demande d'infrastructures et de services de la population est forte, en particulier pour les écoles, les infrastructures sportives, la mobilité douce ou encore la création d'emplois. Le budget 2011 ne prévoit certes pas d'investissement important, mais il propose toute une série de crédits d'études pour des projets à réaliser lors de la prochaine législature. Nous y reviendrons lors de l'examen de détail, mais nous apportons notre soutien à la nécessité de ces investissements. De manière globale, le groupe PCSO soutient le budget 2011 tel qu'il nous est soumis par le Conseil communal."

Séance du 20 décembre 2010

Examen du budget de fonctionnement 2011 (suite)

Mme Madeleine Genoud-Page, Directrice des Finances, remercie tous les groupes qui ont annoncé qu'ils accepteraient ce budget 2011.

"J'aimerais apporter une réponse un petit peu plus circonstanciée suite aux commentaires que M. S. Peiry a développés dans son intervention sur ce budget. Je suis en premier lieu fort étonnée que vous repreniez à votre compte le discours tenu par le Conseil d'Etat au sujet des efforts financiers assumés par le Canton en faveur des communes. En effet, si l'on fait le décompte des engagements financiers repris par le Canton au cours des dernières années, on constate qu'on ne va pas très loin, en comparaison des diminutions fiscales, ainsi que des charges liées, qui nous sont imposées. A titre d'exemple, l'Etat nous rabâche qu'il a repris à sa charge la totalité des bourses d'études. Pour la ville de Fribourg, le montant mis à disposition est de 213'000 francs. Sur les 7,9 millions de francs prévus au total, il ne s'agit que d'une toute petite goutte d'eau. Le deuxième montant repris par l'Etat est celui de 2 millions de francs pour la Justice de paix. Je vous rappelle toutefois que cette opération date déjà de trois ans. Cette somme n'est pas non plus un élément très important, si on le compare aux effets des baisses fiscales décidées par le Canton.

J'aimerais répondre sur un troisième point à M. Peiry. Il s'agit de la reprise du réseau hospitalier par l'Etat. Cette reprise a été 'affublée' d'une diminution d'impôts extrêmement lourde pour les communes. Le taux d'impôts de la Ville de Fribourg a été diminué de 0,85 à 0,773 par franc payé à l'Etat. Les recettes fiscales ont donc été diminuées en conséquence. J'ajoute que suite à l'introduction de la RPT décidée par le peuple et qui prévoyait de nouvelles règles de répartition entre la Confédération et les cantons, le Canton de Fribourg s'était engagé à ce que cette opération soit neutre pour les communes. Le discours de l'Etat était que cette opération saurait neutre pour les communes prises dans leur globalité, mais il s'avère en réalité que pour le seul budget 2011, le manque à gagner pour la Ville de Fribourg est de plus de 300'000 francs, du moment où l'Etat a décidé de ne plus octroyer les trois millions de francs alloués aux communes à titre compensatoire.

J'aimerais aussi dire à M. Peiry que si le Grand Conseil décide des baisses fiscales, c'est aussi parce qu'elles sont proposées par certains partis politiques que je ne citerai pas ici."

M. John Clerc (PS) de s'écrier :

"Pourquoi pas ?" (Rires)

Mme Madeleine Genoud-Page, Directrice des Finances, poursuit :

"Je n'ai pas besoin de le faire. Je pense que tout le monde les connaît.

Un autre élément de l'intervention de M. Peiry mérite une réponse. Il s'agit des dépenses supplémentaires pour l'inauguration de la salle de spectacle 'Equilibre'. La participation de la Ville est calculée en fonction des dispositions statutaires de Coriolis Infrastructures. La Commune de Fribourg n'a pas à se prononcer sur la somme de 400'000 francs prévus à cet effet. Je me suis malgré tout renseignée à quoi correspond cette somme. J'ai retenu – ça sera sans doute intéressant pour M. Peiry –

Séance du 20 décembre 2010

Examen du budget de fonctionnement 2011 (suite)

que la Fête cantonale des chorales fribourgeoises qui aura lieu sauf erreur à Romont en 2011 a un budget pour un seul week-end, celui de la Fête-Dieu, de 640'000 francs.

Voilà les commentaires qu'a appelés de ma part la prise de position de M. Peiry."

M. Michel Ducrest, Président de la Commission financière, ne souhaite pas prolonger la discussion.

"J'aimerais malgré tout encore ajouter quelques mots au sujet du mandat de la maison Mercuri Urval SA, même si nous aurons l'occasion de l'évoquer de nouveau lors de la discussion de détail. Jusqu'à présent, le Conseil général a eu droit pour toute information à la lecture par M. le Syndic, le 31 mai 2010 d'un communiqué de presse. (cf. procès-verbal de la séance du 31 mai 2010, pages 7 et 8). Les choses en sont restées là. Il s'agit d'un texte général sans la moindre donnée chiffrée.

Toujours à propos de ce mandat, la Commission financière a demandé à l'administration de recevoir des informations sur les frais engagés et les perspectives qui s'annonçaient. En additionnant le total des chiffres fournis par l'administration, on en arrive à une somme de 245'000 francs au total. Pourquoi pas 250'000 francs ? Eh bien, parce que dès l'instant où l'on arrive à 250'000 francs, on est soumis à des dispositions impératives différentes liées à la législation sur les marchés publics. Alors que l'administration nous a fourni une note tout à fait complète à ce sujet dans laquelle il est notamment précisé que pour un contrat dépassant quatre ans, la procédure des marchés publics est ouverte, nous nous trouvons ainsi dans un contexte où il n'y a pas satisfaction des dispositions légales et réglementaires. Ce fait est défini dans un document que j'ai reçu après les séances de la Commission.

Voilà une petite considération que je voulais présenter. Quant à nos appréciations, nous aurons l'occasion de vous les livrer lors de l'examen de détail."

Vote sur la demande de renvoi

L'entrée en matière étant acquise de plein droit, il est immédiatement procédé au vote sur la demande de renvoi du budget.

La demande de renvoi du budget de fonctionnement 2011 de la Commune présentée par les groupes de l'UDC est repoussée par 60 voix contre 9. Il n'y a pas d'abstention.

EXAMEN DE DETAIL

Le Président rappelle certaines dispositions légales et réglementaires. Selon l'article 88, alinéa 3 LCO *'les postes budgétaires dont le montant résulte de la loi, d'une décision spéciale ou d'une obligation envers un tiers ne peuvent être modifiés. Le montant total des dépenses proposé par le Conseil communal ne peut être dépassé sans que ce soit prévue simultanément la couverture de ce dépassement.'* Cela signifie que lorsqu'une proposition d'augmentation de dépenses est faite, il faut proposer simultanément la couverture de ce dépassement. Ainsi, le Conseil général doit-il, le cas échéant, prendre deux décisions, à savoir l'augmentation de la charge et celle portant sur la compensation. Ce mode de faire respecte la simultanéité des décisions. Selon l'arrêté du Préfet de la Sarine, du 17 juin 1992, les propositions de compensation ne

Séance du 20 décembre 2010

Examen du budget de fonctionnement 2011 (suite)

peuvent touchées que les rubriques qui n'ont pas encore été adoptées par le Conseil général. En d'autres termes, les compensations doivent être trouvées dans des chapitres qui n'ont pas encore été traités. En aucun cas le Conseil général ne peut revenir sur un chapitre déjà accepté par l'assemblée. Aussi, si vous souhaitez, par exemple augmenter un poste du chapitre de l'Aide sociale et que vous souhaitez trouver une compensation sous le chapitre de l'Administration générale, vous devez présenter votre proposition sous l'Administration générale. Si vous attendez de le faire sous l'Aide sociale, il serait trop tard. Pour assurer le bon déroulement des débats, je vous prie de déposer tout amendement par écrit, conformément aux dispositions réglementaires.

I. ADMINISTRATION GENERALE

Les points ci-après donnent lieu à discussion :

Chargé de communication 110.301.00 : Traitement du Secrétariat de Ville

Mandat confié à Mercuri Urval SA 110.318.15 Frais judiciaires et d'expertise

M. Michel Ducrest, Président de la Commission financière, résume le rapport ci-après :

Rapport de la Commission financière

"En référence aux considérations présentées dans le rapport d'entrée en matière, la Commission financière propose diminuer de 100'000 francs le montant inscrit sous cette rubrique. Cette mesure conduit à supprimer le mandat attribué à la société Mercuri Urval SA; l'analyse de cette dernière sur le fonctionnement de l'administration avait été annoncée par M. le Syndic, en février 2009, comme devant produire les premiers effets pour le budget 2010; il n'en fut rien et n'en est toujours rien pour le budget que nous discutons pour 2011. Au terme de l'année en cours, les frais découlant de l'analyse de Mercuri Urval SA représenteront quelque 150'000 francs; jusqu'ici, la Commission financière n'a pas obtenu le moindre document sur l'évaluation des secteurs déjà analysés. En conclusion, la Commission financière propose au Conseil général de supprimer dès le 31 décembre 2010 le mandat attribué à la société Mercuri Urval SA. La position budgétaire 110.318.15 'Frais judiciaires et d'expertises' passe ainsi de 250'000 à 150'000 francs."

M. Stéphane Peiry (UDC) précise ce qui suit :

"A l'instar de la Commission financière, nous vous proposons également de réduire de 100'000 francs le montant de la présente rubrique. Nous prions aussi le Conseil communal de résilier le mandat de la société Mercuri Urval SA, je ne vais pas répéter les arguments qui ont déjà été développés ce soir.

Mme Andrea Burgener Woeffray (PS) intervient comme suit au nom de son groupe :

"La présente rubrique comprend un crédit de 100'000 francs qui devrait permettre de poursuivre l'audit organisationnel de l'administration communale. Comme nous l'avons déjà à plus d'une reprise entendu, ce mandat a été confié à l'entreprise Mercuri Urval SA. Si l'on veut bien croire aux compétences de cette société telles qu'elles sont décrites sur son site, Mercuri Urval SA est en mesure d'offrir la gamme complète

Séance du 20 décembre 2010

Examen du budget de fonctionnement 2011 (suite)

d'outils d'évaluation pour que les clients obtiennent d'une vue d'ensemble sur leur organisation.

Mais, ce n'est qu'après deux ans de mandat que les premiers résultats de cette analyse sont fournis, et encore ne sont-ils pas même chiffrés.

Comme vous l'avez entendu, la Commission financière propose de supprimer purement et simplement le montant de 100'000 francs destiné à ce mandat d'analyse. J'aimerais préciser que le vote a été serré au sein de la Commission financière.

Les uns, par cette proposition, voulaient carrément supprimer tout le crédit et enterrer toutes les dépenses déjà faites; les autres trouvaient cette solution peu constructive.

Le groupe socialiste se rallie au point de vue de ces derniers et suggère au Conseil communal de recadrer le mandat et de finaliser le projet en cours dans un délai bien déterminé. Lors de la discussion concernant ce dossier devant la Commission financière, l'administration communale nous a fait comprendre que 75'000 francs devraient suffire pour mener à bien cette analyse en 2011.

C'est pour ces différentes considérations que le groupe socialiste propose de diminuer la présente rubrique de 25'000 francs. Il demande toutefois que cette somme soit transférée à la rubrique 1040.365.10 'Aide et prévoyance sociale'. C'est sous cette dernière rubrique que sont inscrites toutes les subventions du domaine social. Nous énonçons le vœu d'allouer ce montant additionnel en faveur d'activités et de projets favorisant la cohésion sociale. Plusieurs associations œuvrent depuis longtemps déjà et avec succès en ce sens. A notre avis, il n'est ni opportun, ni nécessaire d'attribuer un montant, même minime, -puisqu'il s'agit d'une somme de 5'000 francs - à une nouvelle association qui n'a pas encore fait ses preuves. Je fais référence au Mouvement Connexion Suisse Migrant. Les associations existantes méritent avant d'autres de voir leurs efforts davantage valorisés et financièrement honorés."

Mme Sandra Daguet (PDC) s'exprime comme suit :

"La majorité du groupe démocrate-chrétien soutient la proposition de la Commission financière de supprimer le crédit de 100'000 francs destiné à financer le mandat de la société Mercuri Urval. Il convient de se remémorer la genèse de ce mandat. Le crédit destiné à cet audit a été inscrit dans la version n° 2 du budget 2009, après le renvoi de la première mouture. A l'époque, il nous a été affirmé qu'on choisirait une société de consultance pour procéder à une analyse de l'administration communale et que cette analyse déboucherait sur des économies. Résultat : plusieurs années plus tard, aucune économie n'a été proposée. Pour nous, les termes du contrat ne sont pas respectés. C'est pourquoi, nous vous recommandons de supprimer ce mandat."

Mme Antoinette de Weck (PLR) s'exprime comme suit :

"Nous demandons, comme la Commission financière, la réduction de 100'000 francs du crédit figurant sous la présente rubrique, c'est-à-dire la résiliation du mandat donné à la maison Mercuri Urval SA. Le groupe libéral-radical fait siens les arguments de ladite commission. Cette

Séance du 20 décembre 2010

Examen du budget de fonctionnement 2011 (suite)

analyse devait porter effectivement sur le fonctionnement de l'administration communale pour en rationaliser et en optimiser les prestations, ainsi que pour rechercher des synergies internes et externes. Lorsque nous avons approuvé cette analyse, il n'a pas été question d'un mandat qui se prolongerait jusqu'en 2013, voire en 2014.

Les déclarations de Mme la Ministre des Finances, lors de la séance du 17 février 2009, étaient suffisamment claires : '...Un montant de 150'000 francs étant ma foi ce qu'il est, il nous paraît suffisant pour avancer pour un mandat d'une durée d'environ six mois, c'est-à-dire jusqu'au mois de juin pour arriver à de premiers résultats concrets.' (cf. procès-verbal de la séance du 17 février 2009, p. 407). Le Conseil général était en droit d'attendre des mesures d'économies rapidement prises. Le groupe libéral-radical a l'impression que Mercuri Urval SA s'est fait un petit nid douillet au sein de l'administration et qu'il y entasse des noisettes pour des périodes de vaches maigres. En un mot, la Commune est devenue la vache à lait de cette entreprise. Il faut que cela cesse le plus rapidement possible. Nous avons autre chose à faire avec l'argent des contribuables.

Chargé de communication

Nous demandons également, comme l'a annoncé notre collègue M. G. Gaillard, la diminution de 50'000 francs de la rubrique 110.301.00 'Traitements du Secrétariat de Ville'. En effet, nous ne comprenons pas les raisons pour lesquelles il faudrait engager un chargé de communication. Les explications qui ont été données à la Commission financière et qui ont, par la suite, été transmises aux groupes, ne nous ont pas convaincus de la nécessité de ce poste, puisqu'aucun cahier des charges n'a été établi.

Nous demanderons que ces deux montants, s'ils sont supprimés, soient alloués à la rubrique 420.311.00 'Equipements (achat)' du Service du feu, rubrique qui serait ainsi augmentée de 150'000 francs.

Pourquoi fais-je cette proposition ? C'est que les uniformes dont sont équipés actuellement les pompiers datent de 1993. Cela signifie que, depuis 17 ans, les pompiers portent les mêmes manteaux et les mêmes pantalons d'intervention. Selon le plan financier, la dépense de remplacement n'est prévue qu'en 2013. Je vous demande, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal, quelles sont vos priorités ? Le Service du feu est-il moins important qu'un chargé de communication et qu'un audit qui n'est à l'écoute que de ses propres intérêts ? Le bataillon des sapeurs-pompiers doit disposer d'un équipement adéquat s'il veut pouvoir intervenir sans risque de lésion corporelle pour ses membres et le plus efficacement possible. Il n'est pas admissible que nos pompiers mettent leur vie en danger et donc celle des personnes qu'ils sont appelés à sauver parce que leur équipement n'est pas à la pointe de la technologie. Il faut savoir que dans ce domaine les progrès sont considérables et très rapides.

C'est la raison pour laquelle nous demandons ce transfert de 100 ou 150'000 francs."

Mme Eva Kleisli (Verts) relève que, comme la majorité des groupes, les Verts soutiennent également la suppression du crédit de 100'000 francs destiné au mandat d'analyse confié à Mercuri Urval SA. "Nous demandons que sur ce montant de 100'000 francs, 15'000 soient transférés à la rubrique 820.311.00 'Achat d'œuvre d'art'. Les motifs de suppression de ce crédit de 100'000 francs ont été suffisamment évoqués pour qu'il ne soit pas nécessaire de les répéter."

Séance du 20 décembre 2010

Examen du budget de fonctionnement 2011 (suite)

M. Pierre Marchioni (UDC) s'exprime comme suit :

"Le conseiller en communication, l'attaché de presse, le spécialiste avec les médias modernes est en général la personne capable de préparer, pour son chef, dans un délai très bref, un texte aussi flou que possible sur un sujet délicat ou sur un projet que l'on veut faire passer à tout prix. C'est l'art de la communication qui dit tout sans rien dire et surtout suffisamment de choses pour que personne ne puisse être accusé de ne pas avoir dit la vérité et qui permet à nos responsables les pirouettes du genre : 'on ne fait pas d'omelette sans casser des œufs' ou encore 'on est toujours plus intelligent après'.

Nous constatons que dans l'art du non-dit, notre Conseil communal est passé maître. Ce serait donc probablement à lui de former le futur conseiller en communication de la Ville !

Blague à part, si le Conseil communal nous disait que le Secrétariat de Ville est surchargé et a besoin de renfort, je suis persuadé qu'une large majorité le comprendrait. Mais un conseiller en communication n'est pour nous pas acceptable. Il faudrait en premier lieu que notre Conseil communal prenne des leçons de transparence dans la gestion des affaires courantes et ensuite il constatera que ce faisant, il aura gagné tellement de temps qu'il pourra lui-même soigner sa communication.

Le Groupe UDC vous encourage donc à refuser ce poste, c'est-à-dire de diminuer de 50'000 francs la rubrique des 'Traitements' du Secrétariat de Ville."

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, n'étonnera sans doute personne en disant que le Conseil communal demande le maintien des deux crédits contestés, à savoir celui de 100'000 francs pour le mandat de Mercuri Urval SA et celui de 50'000 francs pour le poste de chargé de communication.

"Permettez-moi d'abord d'apporter quelques corrections sur le premier dossier. La première, c'est qu'en date du 30 novembre 2010, nous avons fait parvenir à la Commission financière des explications complémentaires au sujet de ce fameux mandat attribué à Mercuri Urval SA. S'il est vrai qu'en février 2009, le montant voté par le Conseil général était de 150'000 francs, c'est en réalité un mandat de 95'000 francs – auquel se sont ajoutés la TVA et des frais forfaitaires de 5 % - qui a été défini et facturé pour l'exercice 2009, soit 107'000 francs. Au budget 2010, le Conseil général a accepté un crédit global de 100'000 francs. Un mandat a été donné à Mercuri Urval SA pour 75'000 francs, pour lequel ont été jusqu'ici facturés, en 2010, 50'000 francs. Pour 2011, le crédit qui vous est demandé est bien de 100'000 francs, tandis que le mandat à passer avec Mercuri Urval SA sera probablement également de 75'000 francs. En d'autres termes, jusqu'à présent, ce mandat a effectivement coûté 170'000 francs, auxquels s'ajoutera le nouveau mandat de 75'000 francs, soit 245'000 francs, montant qui est inférieur à la limite de 250'000 francs à partir de laquelle ce type d'opération est soumis aux règles régissant les marchés publics.

J'en viens à ma deuxième explication complémentaire. La société Mercuri Urval SA n'a pas été choisie au hasard, mais parmi quatre fournisseurs de services, qui comprenaient en outre KPMG, Vicario Consulting et l'IDHEAP.

Séance du 20 décembre 2010

Examen du budget de fonctionnement 2011 (suite)

S'il est vrai que les travaux liés à ce mandat doivent se poursuivre jusqu'à la fin de 2012, avec les ultimes phases IV de chacun de ces mandats. En effet, le programme d'analyse a été divisé en trois groupes. Le premier a commencé à être analysé en 2009 et comprenait l'Edilité et le service des Sports. En 2010, a démarré l'étude portant sur l'Administration générale, les Relations humaines, les Affaires bourgeoisiales, le Service de la Police, le Service juridique, le Service de l'Informatique et le Service des Finances. Pour 2011, on prévoit l'étude du Service des Ecoles et du Service des Affaires sociales. Chaque mandat comprend une première phase d'analyse, suivie de l'inventaire des tâches, puis de la description de fonction et du cahier des charges. Quant à la quatrième phase, celle de la mise en œuvre des mesures – elle sera prise en charge par le service des Relations humaines à partir de 2012 et jusqu'à la fin du mandat, qui ne sera évidemment pas, pour cette phase, confiée à Mercuri Urval SA. Nous avons donc besoin pour mener à chef la totalité de cette analyse du montant budgété.

Il a été dit très souvent qu'on n'a enregistré aucun résultat concret. Certes, le Conseil communal, par la voix du Syndic, n'a fait qu'une communication au Conseil général sur cette analyse des prestations, mais on passe sous silence le fait que nous avons également informé les partis politiques de toute cette démarche en 2009 et que la Commission financière a eu l'occasion de rencontrer M. P. Cudré-Mauroux, consultant de la société Mercuri Urval SA. On a insisté sur le fait que le Conseil communal s'était engagé – c'était en tout cas l'espoir que nous avions – à obtenir rapidement des résultats; on a manifesté ce soir une forte impatience quant à l'absence de résultats. J'aimerais malgré tout vous rappeler que depuis 2009, malgré l'augmentation des tâches que nous avons connue, nous avons largement pu, grâce à ces travaux menés avec Mercuri Urval SA, limiter la croissance des services communaux. Si nous avons pu rester à prestation constante, nous sommes certains que nous aurions pu diminuer l'effectif du personnel de cinq à six unités, soit un coût annuel de 5 à 600'000 francs. C'est autant d'économies. Le deuxième élément, c'est que grâce à ces travaux d'analyse, nous avons pu entamer une restructuration de la Direction de l'Edilité. Il est évident que cette restructuration ne saurait être visible du jour au lendemain, puisqu'elle se fait au gré et au mesure des départs et permet une amélioration régulière de l'ensemble des services en question, ce qui correspond au souhait de la population.

L'outil ainsi mis en place permet au Conseil communal et à chacun de ses membres d'avoir une vision d'ensemble des divers départements. Nous ne disposions pas auparavant d'une telle vision d'ensemble. Cet outil permet de renforcer la prévisibilité et la hiérarchisation des tâches, le contrôle par le pouvoir politique, ainsi que la maîtrise des coûts.

En voici une preuve. Alors que d'aucuns pensaient que nous n'y arriverions jamais, nous avons affirmé dès le début de la législature que la progression des charges de personnel serait limitée, tous paramètres confondus, à 1,5 % par an. Or, pour 2011, nous sommes largement en dessous de ce chiffre et au cours des autres années, nous avons amplement respecté la limite que nous nous étions fixée. Si nous n'avions pas eu cet outil complémentaire, il aurait été difficile de penser cette réorganisation qui est encore en cours.

J'ai entendu l'un ou l'autre d'entre vous – sauf erreur le représentant du groupe démocrate-chrétien – dire que cette réorganisation de l'administration est indispensable, notamment dans la perspective de la fusion à six ou à trois. C'est bien dans ce sens que nous entendons agir et

Séance du 20 décembre 2010

Examen du budget de fonctionnement 2011 (suite)

nous préparer, quelle que soit la configuration future de cette fusion. Voilà l'ensemble des raisons pour lesquelles je vous prie de maintenir ce crédit.

D'autres interventions s'opposent au crédit de 50'000 francs pour la création d'un poste de chargé de communication. Il est possible que, pour certains, les explications que nous avons fournies à la Commission financière aient paru insuffisantes, mais il se peut que si nous avons présenté un cahier des charges détaillé, on nous aurait alors fait le reproche de mettre la charrue devant les bœufs. Cela dit, quelles charges entendons-nous confier à ce chargé de communication ? Elles sont importantes. Je me permets de vous en citer quelques-unes :

- *Elaborer et mettre en œuvre la stratégie de communication du Conseil communal (évidemment en collaboration avec ce dernier) tant à l'interne qu'à l'externe.*
- *Planifier et organiser la diffusion d'informations du Conseil communal en collaboration avec la Secrétaire de Ville et surtout avec les directions intéressées. L'information n'est pas qu'une affaire de l'Administration générale, mais elle concerne également toutes les directions.*
- *Rédiger et superviser la rédaction des communiqués de presse.*
- *Collaborer à la préparation des documents et dossiers de presse ou autres séances d'information.*
- *Vérifier la qualité finale des documents fournis aux médias et assurer leur diffusion.*
- *Evaluer l'impact de l'information et sa reprise dans les médias.*
- *Superviser le développement et la mise à jour du site internet de la Ville et du Secrétariat de Ville, en collaboration avec le service de l'Informatique.*
- *Soutenir les directions dans la mise en œuvre de leurs activités d'information.*
- *Collaborer avec les autres communes et le Canton dans le domaine de l'information et de la communication.*

L'énumération de ces tâches, sans entrer dans le détail du cahier des charges, montre, avec toute la mesure que l'on peut reconnaître à la demande du Conseil communal, la nécessité d'un demi-poste, qui ne saurait être comparé avec les nombreux postes de ce type dont dispose l'administration cantonale.

Jusqu'à présent, je n'ai pas voulu développer la thématique des tâches nouvelles en matière d'information, tâches qui s'ajoutent aux nombreuses autres que doit assumer notre Secrétaire de Ville. Certains paraissent imaginer que ce poste serait une sorte d'oreiller de paresse pour la seconde, ce n'est évidemment pas le cas. Désormais, il existe une somme de tâches complémentaires à assumer. Quelle que soit la forme que revêtira ce mandat de chargé de communication, il va de soi qu'il sera assumé en étroite collaboration avec le Secrétariat de Ville. Quant aux appréciations que M. P. Marchioni porte sur la qualité des communications du Conseil communal, je lui en laisse la responsabilité."

M. Charles de Reyff, Directeur de la Police locale et de la Mobilité, se doit de répondre à la proposition de Mme A. de Weck. "Effectivement, le Conseil communal a inscrit au plan financier pour l'année 2013 le renouvellement intégral des uniformes d'intervention des sapeurs-pom-

Séance du 20 décembre 2010

Examen du budget de fonctionnement 2011 (suite)

piers. Il s'agit d'une planification financière. Le choix a été fait de prévoir cet achat pour 2013 pour des raisons qui ne sont pas liées à l'objet lui-même, mais aux impératifs de tout plan financier et d'investissement. Ce crédit est prévu dans les investissements, puisqu'il s'agira d'un renouvellement intégral et non pas progressif de ces équipements qui seraient devenus obsolètes. Si cette opération est prévue sous les investissements, c'est aussi pour des considérations d'amortissement que la Directrice des Finances pourrait mieux vous expliquer que moi-même.

Je veux être très clair, Mme de Weck. Je suis choqué de votre intervention. Par vos propos, vous laissez entendre que le Conseil communal, et donc indirectement le Directeur de la Police locale que je suis, mettent en danger les sapeurs-pompiers de la Ville de Fribourg, en les laissant travailler avec des uniformes qui mettraient en péril leur vie. Ce n'est pas le cas. Je tiens à l'affirmer haut et fort. Les uniformes utilisés aujourd'hui par nos sapeurs-pompiers ne mettent pas en danger leur vie. Ces uniformes ont un seul défaut. Ils ne sont plus reconnus par l'ECAB qui ne les subventionne plus entièrement. Mais les normes en vigueur sont respectées.

Je ne saurais donc accepter de tels sous-entendus et de tels sourires de votre part."

Mme Madeleine Genoud-Page, Directrice de la Culture, s'exprime au sujet de la proposition du groupe des Verts de transférer à la rubrique 820.311.00 'Achat d'œuvre d'art', un montant de 15'000 francs, pris sur les 100'000 francs qui seraient économisés suite à la résiliation du mandat de Mercuri Urval SA. *"Je rappelle qu'en 2009, le montant destiné à l'achat d'œuvre d'art avait été carrément supprimé. En 2010, il a été rétabli à hauteur de 10'000 francs. C'est la même somme qui est prévue pour 2011 et c'est, me semble-t-il, bien ainsi. Je demande simplement qu'on conserve les crédits proposés pour la culture, sans sabrer dans les crédits alloués à l'Administration générale et qui sont nécessaires."*

Mme Marie-Thérèse Maradan Ledergerber, Directrice des Affaires sociales, s'exprime comme suit :

"Je remercie le groupe socialiste qui souhaite m'offrir 25'000 francs pour la rubrique 1040.365.10 'Aide et prévoyance sociale'. Ce serait avec un très grand plaisir que je les accepterais. Toutefois, les us et coutumes du Conseil communal m'imposent de vous répondre par la négative."

M. Michel Ducrest, Président de la Commission financière, précise ce qui suit :

"La Commission financière a entendu Mme la Secrétaire de Ville au sujet du chargé de communication. Elle a reçu à ce moment-là des informations qui l'on conduite à soutenir ce poste. Cette option a été prise, même si ce ne fut pas à l'unanimité des membres présents. Au sujet du mandat de Mercuri Urval SA, il convient de rappeler qu'un certain nombre d'organisations ont été appelées à analyser l'Administration communale. Je pense notamment à PwC, à KPMG, à la Haute Ecole de Gestion du canton de Vaud. On est en droit d'affirmer que notre administration est bien entourée, bien encadrée et peut-être même trop. La Commission financière confirme sa proposition de supprimer un montant de 100'000 francs destiné au mandat de Mercuri Urval SA. En revanche, elle n'émet

Séance du 20 décembre 2010

Examen du budget de fonctionnement 2011 (suite)

aucune proposition de nouvelle affectation de ce montant. On peut parfaitement diminuer une charge budgétaire, sans allouer le montant économisé à d'autres fins."

Votes

Premier scrutin

Rubrique 110.301.00 "Traitement du Secrétariat de Ville"

Opposée à la proposition de M. Pierre Marchioni de réduire la rubrique 110.301.00 des 50'000 francs destinés à la création d'un poste de chargé de communication, la proposition du Conseil communal l'emporte par 48 voix contre 17 et 6 abstentions.

Deuxième scrutin

Rubrique 110.318.15 "Frais judiciaires et d'expertises"

Opposée à la proposition de Mme Antoinette de Weck de transférer à la rubrique 420.311.00 "Equipements (achat)" du Service du feu, 150'000 francs provenant pour 50'000 francs de la suppression du crédit destiné à l'engagement d'un chargé de communication et pour 100'000 francs de la suppression du montant affecté au mandat de Mercuri Urval SA, la proposition du Conseil communal l'emporte par 52 voix contre 10 et 12 abstentions.

Troisième scrutin

Opposée à la proposition de Mme Eva Kleisli de transférer à la rubrique 820.311.00 "Achat d'œuvre d'art", 15'000 francs provenant de la suppression du crédit de 100'000 francs destiné au mandat de Mercuri Urval SA, la proposition du Conseil communal l'emporte par 51 voix contre 14 et 6 abstentions.

Quatrième scrutin

Opposée à la proposition de Mme Andrea Burgener Woeffray de diminuer de 25'000 francs le crédit destiné au mandat de Mercuri Urval SA, la proposition du Conseil communal l'emporte par 36 voix contre 35 et 2 abstentions.

Demande de répétition du vote

Le Président est saisi d'une demande de répétition de ce vote. Conformément à l'article 56, 6^{ème} alinéa RCG, il soumet cette demande au Bureau.

La séance est interrompue quelques instant pour permettre au Bureau de se concerter.

Le Président informe l'assemblée que le Bureau a décidé de répéter ce vote.

Opposée à la proposition de Mme Andrea Burgener Woeffray de diminuer de 25'000 francs le crédit destiné au mandat de Mercuri Urval SA, la proposition du Conseil communal l'emporte par 37 voix contre 36 et 1 abstention.

Séance du 20 décembre 2010

Examen du budget de
fonctionnement 2011 (suite)

Cinquième scrutin

Opposée à la proposition du Conseil communal d'inscrire un montant de 100'000 francs pour la poursuite du mandat de Mercuri Urval SA, la proposition de la Commission financière de supprimer ce crédit de 100'000 francs l'emporte par 42 voix contre 25 et 6 abstentions.

La rubrique 110.318.15 "Frais judiciaires et d'expertises" est ainsi ramenée à 150'000 francs.

Pause

La séance est interrompue à 21.30 heures pour une pause qui dure jusqu'à 21.45 heures.

II. FINANCES

Pas d'observations. Adopté.

III. ECOLES

Pas d'observations. Adopté.

IV. POLICE LOCALE ET MOBILITE

M. Charles de Reyff, Directeur de la Police locale et de la Mobilité, répond dans les termes ci-après, suite à la prise de position du représentant du groupe libéral-radical lors de la discussion général :

"En premier lieu, j'aimerais remercier l'orateur des compliments qu'il nous a adressés quant à nos idées et à notre courage. Notre courage, c'est aussi le courage de la clarté. Nous n'apportons, et je n'apporte pas, en principe de faux arguments pour faire 'gober' ou faire signer quoi que ce soit au Conseil général. Je suis autant que vous inquiet de la progression du produit des amendes, suite à la pause de radars avec caméra sur les installations de signalisations lumineuses de certains carrefours. Je ne pensais, en effet, pas que le nombre d'infractions aux feux rouges était aussi élevé et qu'il y avait autant de mise en danger d'autres usagers de la route. Je ne parle pas uniquement des piétons, mais d'autres usagers en véhicule à quatre ou deux roues qui se trouvent sur une autre branche du carrefour, lorsque le feu est 'grillé'.

Honnêteté et clarté aussi en ce qui concerne le comportement des agents. On peut appeler cette exigence tolérance zéro; je préfère quant à moi parler de souci d'éviter l'inégalité de traitement. Faut-il rappeler que l'ordonnance fédérale sur les amendes d'ordre prévoit des voies de droit pour les personnes qui estiment être mises à l'amende de manière injustifiée ? Parmi ces voies de droit, il y a le passage devant le Juge de police, qui est une autorité totalement indépendante du Conseil communal et de l'administration.

Quant à la croissance des recettes des parcomètres, elle est due à plusieurs éléments, dont la mise en place des zones réglementées par disques et par parcomètres, qui permet l'introduction de la vignette habitants, conformément à un règlement de portée générale adopté il y a

Séance du 20 décembre 2010

Examen du budget de fonctionnement 2011 (suite)

quelques années par le Conseil général. Cette solution de la vignette habitants présente non seulement l'avantage de garantir plus de places de stationnement pour les habitants eux-mêmes, mais également et surtout de réduire la charge de trafic et ainsi de renforcer la sécurité. Permettez-moi de ne citer qu'un exemple qui m'apparaît important : c'est celui du quartier de Beaumont et plus particulièrement des abords de l'école de la Vignettaz. Nous avons enregistré à cet endroit une diminution de plus de 50 % de la circulation aux heures d'entrée des classes, qui correspondaient au moment où les pendulaires arrivaient avec leur véhicule dans ce quartier de Beaumont, pour le parquer pour toute la journée.

Autre élément qui explique cette augmentation des recettes et qui est lié également aux pendulaires : c'est la mise en service des parcs d'échange, initialement par la CUTAF et désormais par l'Agglomération. Je rappelle que ces parkings d'échange sont une solution alternative offerte aux pendulaires afin de limiter la charge de trafic sur le réseau de la ville. Si le produit des abonnements pour ces parcs d'échange est versé à l'Agglomération, les recettes venant du parcage ponctuel ou occasionnel sont versées à la caisse communale. Ces taxes proviennent pour l'essentiel de personnes habitant à l'extérieur de la ville. J'estime que cette solution est conforme à l'équité, car la mise à disposition de ces places de parc n'est ainsi pas mise à charge de l'impôt que nous tous devons payer, mais de l'utilisateur. Dans d'autres domaines, on applique le principe du pollueur-payeur. Ici, c'est l'utilisateur des mètres carrés qui est le payeur.

Voilà le courage et les idées que nous avons en matière de parcage et de sécurité des usagers de la route."

Le point ci-après donne lieu à discussion :

401.437.00 Amendes d'ordre

M. John Clerc (PS) constate que la présente rubrique de revenus s'élève à 3,25 millions de francs et qu'elle est en constante progression, par rapport aux années précédentes. "Je n'entends évidemment pas tuer la poule aux œufs d'or, parce qu'on s'éloignerait alors de l'objectif qui nous a été rappelé de l'équilibre budgétaire prévu à l'article 87 LCo. Au passage, je signale que tant le Président que le Vice-Président de la Commission financière ne citent jamais la seconde phrase de cet alinéa 3 de l'article 87 LCo qui dit : 'Lorsque les charges dépassent les produits de plus de 5 %, la Commune doit hausser les taux de ses impôts.' Avec un excédent de charges par rapport aux produits totaux de 1,19 %, nous sommes largement dans le cadre de cette possibilité qui est réservée par la loi.

Après la déclaration de M. le Directeur de la Police locale et de la Mobilité, j'aimerais faire observer que, parfois, pour reprendre l'expression que j'ai lue dans le compte-rendu d'une assemblée du parti libéral radical, on a recours à une certaine 'rigidité prussienne' dans l'application de ces amendes d'ordre. Il est évident que toute infraction doit être sanctionnée, mais a-t-on toujours véritablement à faire à une infraction ? Nombre de personnes n'ont pas les moyens de porter leur cas devant le Juge de police pour une contravention de l'ordre de 40 francs. L'esprit prussien, malheureusement, subsiste un peu partout, alors que l'Etat prussien a été supprimé en 1945 et que les Prussiens ont été chassés du canton de Neuchâtel en 1848 ! Malheureusement, l'esprit prussien demeure parfois. J'invite, M. le Conseiller communal Directeur, à vivement recommander à tous ses agents à ne pas être des interprètes de l'esprit prussien."

Séance du 20 décembre 2010

Examen du budget de fonctionnement 2011 (suite)

M. Charles de Reyff, Directeur de la Police locale et Mobilité, a déjà fourni quelques explications au sujet de la hausse des revenus de la présente rubrique, de même que de celles du produit des parcomètres (401.434.00). Comme éléments de la progression de la présente rubrique, on peut citer les produits provenant des deux caméras installées aux carrefours régis par des feux.

"Au Conseiller général J. Clerc, j'aimerais rappeler que tout le monde a la possibilité de recourir auprès du Juge de police. Il ne s'agit pas d'une procédure exigeant les services d'un avocat ou l'engagement de frais importants. C'est le libre choix des automobilistes.

Permettez-moi de finir par un petit sourire sur les 'prussiens'. Etant né en 1969, pour moi, les prussiens restent des biscuits que me servait ma grand-mère. Ce n'est que bien plus tard que j'ai appris, qu'aujourd'hui, ces biscuits sont des 'cœurs de France'."

Le présent chapitre n'appelle pas d'autres observations et est ainsi adopté.

V. GENIE CIVIL ET CADASTRE

Le point ci-après donne lieu à discussion :

530.452.00 Taxes versées par d'autres communes

M. Vincent Jacquat (PLR) s'interroge au sujet de la refacturation à la Commune de Villars-sur-Glâne des frais de gestion des déchets :

"Si l'on prend la totalité du chapitre 530 'Déchets', on arrive à une charge totale de 5'283'760 francs, dont 1,1 million de francs pour le 'Traitement des ordures par des tiers' (rubrique 530.318.00). Je suppose qu'il s'agit de dépenses pour l'acheminement des déchets ou le recyclage..."

Ces coûts sont-ils refacturés à la Commune de Villars-sur-Glâne ? Si tel est le cas, je me demande pourquoi on a une facture de plus 2,1 millions de francs pour la ville de Fribourg, commune de 35'000 habitants et seulement une refacturation de 360'000 francs pour Villars-sur-Glâne, qui compte 11'000 habitants. Refacture-t-on tous les frais à cette commune et la clef de répartition est-elle suffisante ?"

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité et de l'Aménagement, déclare ce qui suit :

"Il me semble que nous avons déjà eu toute une discussion à ce propos lors de la dernière séance du Conseil général. Nous avons alors démontré, notamment en nous fondant sur des documents qui avaient été remis à la Commission financière, que l'ensemble des frais liés au prochain ramassage des ordures à Villars-sur-Glâne serait refacturé à cette commune. Dans cette refacturation, sont notamment pris en compte toutes les charges de personnel (salaires, charges sociales...) ainsi que les coûts de matériel ou d'achat de carburant. Tout sera refacturé.

Les montants inscrits au budget correspondent aux chiffres donnés dans le message n° 62 du 2 novembre 2010. Je tiens à répéter que

Séance du 20 décembre 2010

Examen du budget de fonctionnement 2011 (suite)

ce type d'opération entraîne des économies d'échelle. Je saisis également cette occasion pour vous annoncer que l'entreprise privée qui avait fait recours contre la décision de la Commune de Villars-sur-Glâne de confier le ramassage des ordures à la Ville de Fribourg a retiré son recours. La récolte des déchets sur le territoire de Villars-sur-Glâne sera dès lors effectuée par nos services, comme prévu, dès le 1^{er} janvier 2011."

M. Michel Ducrest, Président de la Commission financière, précise ce qui suit :

"Lors de la séance de la Commission financière du 2 décembre 2010, ont été soulevées quelques questions allant dans le sens que celle de M. V. Jacquat, en liaison notamment avec les explications complémentaires figurant dans des documents remis à nos membres. Ainsi, pour la rubrique 530.318.00 enregistre-t-on des frais supplémentaires de 38'000 francs. Quant aux rubriques 510.313.00 'Fournitures' et 510.313.01 'Carburants et lubrifiants', elles enregistrent également une augmentation de charges liée à la récolte des déchets à Villars-sur-Glâne. M. J. Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité et de l'Aménagement, a assuré à la Commission financière que ces charges supplémentaires seraient bel et bien facturées à Villars-sur-Glâne."

Le présent chapitre n'appelle pas d'autres observations et est ainsi adopté.

VI. AMENAGEMENT ET BATIMENTS

Pas d'observations. Adopté.

VII. INFORMATIQUE

Le point ci-après donne lieu à discussion :

700.318.01 Achat et maintenance des logiciels

Soutien à la politique d'intégration des migrants

Mme Béatrice Ackermann-Clerc (PCSO) fait la déclaration ci-après :

"Les associations et structures s'occupant des migrants sont peu soutenues par la Commune. C'est avec surprise que nous avons pris connaissance de la proposition du Conseil communal d'accorder un soutien – certes modeste puisque de 5'000 francs – à une structure nouvellement créée. Nous saluons certes tout effort allant dans ce sens-là. Pourtant, il nous paraît vraiment aberrant de voir naître de nouvelles formules alors que les associations œuvrant déjà dans ce domaine ne bénéficient d'aucun soutien.

La politique à l'égard des migrants ne fait que se durcir et les moyens pour les soutenir sont encore insuffisants. Nous voulons que la Ville se détermine et annonce un soutien clair à ces associations. C'est pourquoi nous demandons qu'une somme de 25'000 francs soit allouée à ces associations sous forme de subventions annuelles et répartie de façon équitable.

En compensation, nous proposons de diminuer du même montant la présente rubrique qui serait ainsi ramenée de 540'000 à 515'000 francs. Cette somme serait ajoutée à la rubrique 1040.365.10

Séance du 20 décembre 2010

Examen du budget de fonctionnement 2011 (suite)

'Aide et prévoyance sociale (autres participations et subventions)'. Le crédit de cette rubrique passerait ainsi de 140'000 à 165'000 francs."

M. André Repond (indépendant) rappelle qu'au chapitre budgétaire de l'Informatique, les recettes sont imputées à d'autres services et correspondent aux dépenses. "J'imagine en conséquence que si vous réduisez les charges de 25'000 francs, vous devrez également diminuer de 25'000 francs les recettes de ce chapitre budgétaire."

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, Directeur de l'Informatique, s'oppose, au nom du Conseil communal, à cette proposition de modification, indépendamment de l'aspect technique que vient d'évoquer le Conseiller général A. Repond.

"Voici pourquoi. Chaque année, de nouveaux besoins, qui ne concernent pas le service informatique lui-même mais les autres services de l'administration, apparaissent et doivent impérativement être satisfaits. Ainsi, en est-il pour 2011, avec l'achat d'un nouveau logiciel destiné à la gestion et à la location de l'ensemble de nos objets, si nous pouvons nous permettre cette expression. Il s'agit de la gestion de la patinoire, de la salle de basket et de l'ensemble des salles dont nous disposons. Ces considérations sont suffisantes pour que le Conseil communal s'oppose à toute modification de la présente rubrique, indépendamment du fait que, comme l'a rappelé M. Repond, il y aurait tout un calcul à faire au sujet des imputations internes, si bien que l'opération ne serait sans doute pas aussi équilibrée qu'il pourrait le paraître a priori. Cela dit, l'acceptation de cette proposition de modification ne pénaliserait pas tant le service de l'Informatique que l'ensemble de l'administration."

Vote

Opposée à la proposition de Mme Béatrice Ackermann-Clerc de transférer 25'000 francs à la rubrique 1040.365.10 'Aide et prévoyance sociale (autres participations et subventions)', la proposition du Conseil communal l'emporte par 41 voix contre 27 et 2 abstentions.

VIII. SERVICE CULTUREL

Le point ci-après donne lieu à discussion :

Inauguration de la salle "Equilibre"

820.365.40 Subventions pour manifestations à caractère régional

M. Michel Ducrest, Président de la Commission financière, se réfère au rapport ci-après :

Rapport de la Commission financière

"*Sous la présente rubrique budgétaire, figure un montant de 724'290 francs représentant la participation de la Ville à Coriolis Infrastructures. Une partie de ce montant est destinée à financer les fêtes d'inauguration de la nouvelle salle de spectacle. Ces fêtes devraient durer environ une semaine et seront, en principe, gratuites pour la population. Le Conseil général n'a pas la compétence d'arrêter une décision sur les charges financières affectées à l'inauguration. Quant à la Commission financière, dans une détermination unanime des 10 membres présents lors de la discussion de l'objet, elle relève la nécessité de ne pas dépasser une somme 'raisonnable' pour l'inauguration de la salle 'Equilibre'.*"

Séance du 20 décembre 2010

Examen du budget de fonctionnement 2011 (suite)

M. Ducrest ajoute :

"Les perspectives d'inauguration de la salle de spectacle s'annoncent comme particulièrement spectaculaires. Elles devraient représenter une dépense excessive. Il est clair que la Commission financière n'a pas la compétence d'intervenir pratiquement dans ce domaine, ni du reste le Conseil général. En effet, c'est l'association Coriolis Infrastructures qui gère ce dossier. La Commission financière souhaite simplement attirer l'attention du Conseil communal sur cette question."

M. Pascal Wicht (UDC) fait la déclaration ci-après :

"Comme l'a annoncé mon collègue S. Peiry, je dépose, au nom du groupe UDC, une proposition d'amendement. Notre groupe ne remet pas en cause le fait que la salle Equilibre doit recevoir une inauguration digne. Quand le vin est tiré, il faut le boire, surtout quand il a coûté cher. Toutefois, le montant de 400'000 francs prévu à cet effet nous apparaît excessif."

Fribourg et sa région compte bon nombre d'artistes de valeur, amateurs ou professionnels (chœurs, harmonies, troupes de théâtre, ensembles de jazz...). Tous ces acteurs culturels sont en mesure d'offrir à la salle 'Equilibre' une inauguration digne dans le respect d'un budget qui soit davantage acceptable.

Des acteurs culturels se sont engagés en 2006 pour cette salle. Il ne serait d'ailleurs que justice de leur permettre de participer à l'inauguration de 'leur' salle.

Pour ces raisons, le groupe UDC demande une diminution de 300'000 francs de la présente rubrique qui serait ainsi ramenée à 424'290 francs, mission donnée au Conseil communal d'intervenir auprès de l'association Coriolis Infrastructures pour réduire les coûts d'inauguration de la salle 'Equilibre' et donc la part de la Commune de Fribourg à cet effet. Quant à la comparaison faite par Mme M. Genoud-Page entre cette inauguration de la salle 'Equilibre' et la Fête cantonale de chant, j'avoue n'en pas comprendre le sens. Je ne vois pas le rapport entre ces deux événements. Il faut malgré tout comparer ce qui est comparable. La Fête cantonale de chant est principalement financée par des fonds privés, organisée par des bénévoles et des privés. Je ne vois dès lors pas le rapport avec le financement de l'inauguration de la salle 'Equilibre'."

M. Thomas Zwald (PLR) tient à rappeler ce qui suit :

"Pour la salle Nuithonie, les frais de mise en exploitation et d'inauguration ont été intégralement payés par le fonds du casino pour un montant de 320'000 francs. Je me réfère au message n° 60 du 20 décembre 2004 concernant la modification des statuts de Coriolis Finances et l'octroi d'un crédit de construction pour la salle de spectacle des Grand-Places (cf. message précité, p. 19). Pourquoi la salle de spectacle 'Equilibre' ne bénéficie-t-elle pas du même traitement ?"

Mme Madeleine Genoud-Page, Directrice de la Culture, précise ce qui suit :

"Le montant inscrit sous la présente rubrique représente la participation de la Ville de Fribourg, telle que définie par les statuts de l'as-

Séance du 20 décembre 2010

Examen du budget de fonctionnement 2011 (suite)

sociation Coriolis Infrastructures. L'article 15 de ces statuts précise très clairement à ses alinéas 1 et 2 la participation des communes partenaires et en particulier les montants que doit acquitter la Ville de Fribourg. La participation de la Commune de Fribourg n'est en aucun cas destinée à financer l'inauguration de la salle; à aucun moment, il n'est dit que cette participation est destinée à la salle. L'inauguration de la salle relève de la fondation qui gère les salles de Nuithonie et d'Equilibre'. Les montants nécessaires à l'inauguration sont inscrits dans le budget de cette fondation. Il est évident, pour répondre à M. T. Zwald, qu'une partie de ces frais sera financée par le biais du fonds casino. En effet, le budget de la fondation est alimenté d'une part par la participation des communes membres et d'autre part par l'apport du casino.

Je suis étonnée que certaines personnes semblent mieux informées que moi-même de tout le concept général d'inauguration de cette salle, puisque l'assemblée des délégués de Coriolis Infrastructures siège mercredi soir et que c'est à cette occasion que seront dévoilées les dates officielles ainsi que le concept général de ces fêtes d'inauguration dont je n'ai pas encore connaissance - Je n'en prendrai connaissance que ce 22 décembre 2010 - et dont la presse fera relation à ce moment-là, en en donnant tous les tenants et aboutissants."

Le Président se doit d'attirer l'attention de M. P. Wicht sur le fait qu'en vertu de l'article 88, alinéa 3 LCo : "Les postes budgétaires dont le montant résulte de la loi, d'une décision spéciale ou d'une obligation envers un tiers, ne peuvent être modifiés" et que dès lors votre proposition qui porte sur une dépense liée n'est pas recevable.

M. Pascal Wicht (UDC) s'exprime comme suit :

"Certes, mais Mme M. Genoud-Page vient précisément de nous dire que l'assemblée des délégués de Coriolis Infrastructures n'a pas encore eu lieu. Le Conseil communal a dès lors tout loisir d'intervenir auprès de cette assemblée pour réduire les coûts du présent poste. Partant, nous pouvons encore agir, puisque la dépense n'est pas réellement liée. Si une modification du budget d'inauguration devait être refusée au sein de l'assemblée, il y aurait alors la possibilité pour le Conseil communal de revenir avec un nouveau message devant le Conseil général."

Mme Madeleine Genoud-Page, Directrice de la Culture, ré-
pète que le montant de la participation inscrit sous la présente rubrique n'est que la mise en œuvre de l'article 15, alinéas 1 et 2, des statuts de Coriolis Infrastructures. Ces dispositions sont fort claires quant au montant de la participation de la Ville de Fribourg à – il faut le souligner – cette association Coriolis Infrastructures. Il n'est en aucun cas question ici des montants figurant dans le budget de la fondation gérant Nuithonie et "Equilibre".

M. Thomas Zwald (PLR) fait la remarque suivante :

"Mme M. Genoud-Page se réfère à juste titre aux statuts de Coriolis Infrastructures. Je les ai lus. Il y est notamment dit à propos de l'augmentation de 10 à 20 francs de la participation par habitant des communes : 'Cette somme sera portée à 20 francs par année et par habitant dès que la salle de spectacle de Fribourg sera mise en exploitation.' En revanche, dans son message n° 64 du 16 novembre 2010 concernant le budget de la Ville de Fribourg pour l'exercice 2011, le Conseil communal affirme en page 17 que '(...) Ce montant

Séance du 20 décembre 2010

Examen du budget de fonctionnement 2011 (suite)

passé à 20 francs par année et par habitant, en vue de la mise en exploitation de la salle 'Equilibre'.

A mon avis, il y a là effectivement un problème de sémantique. Il y a quelque part une contradiction entre ces deux textes. En dernière analyse, on pourrait même arriver à la conclusion qu'on a affaire à une augmentation anticipée de cette participation des communes.'

M. Pascal Wicht (UDC) confirme maintenir sa proposition de modification de cette rubrique budgétaire.

Suspension de la séance

Le Président suspend pour quelques instants la séance pour que le Bureau statue, conformément au règlement du Conseil général, sur la recevabilité de cette proposition d'amendement.

La séance est interrompue pendant quelques minutes pour permettre au Bureau de se consulter.

Le Président informe l'assemblée de la décision prise par le Bureau quant à la recevabilité de la proposition d'amendement de M. P. Wicht. Au vu des statuts de Coriolis Infrastructures et du contenu de l'amendement, le Bureau considère que cet amendement est irrecevable, car outrepassant les compétences du Conseil général.

[Note du rédacteur : la décision du Bureau du Conseil général a été prise par 6 voix contre 2].

Le présent chapitre n'appelant pas d'autres observations, il est ainsi adopté.

IV. SPORTS

Le point ci-après donne lieu à discussion :

914 Gîte d'Allières

Mme Eva Kleisli (Verts) s'exprime comme suit :

"La proposition que je vous présente a pour but d'assurer un futur gain pour le budget 2012 ou pour un budget ultérieur. La location du Gîte d'Allières (rubrique 914.427.00) rapporte 35'000 francs par année, alors que les charges assumées par la Commune atteignent 50'700 francs. Je connais fort peu de propriétaire qui demande une location inférieure aux coûts de leur maison. Toutefois, comme le Conseil général n'a pas la compétence de modifier cette situation, j'invite le Conseil communal à réfléchir pour l'avenir. Quand il y aura changement de gérant, il faudra veiller peut-être à fixer une location qui couvre les frais de ce gîte. A titre de comparaison, la seule buvette de la piscine du Levant est louée à 30'500 francs (rubrique 915.427.10)."

Mme Marie-Thérèse Torche-Julmy remarque qu'un établissement de montagne de ce type est très difficile à gérer et à tenir. Ce sont des éléments importants du patrimoine fribourgeois. Il faut donc veiller à ne pas augmenter les frais de ce type de chalet d'alpage.

Séance du 20 décembre 2010

Examen du budget de fonctionnement 2011 (suite)

M. Jean Bourgnécht, Vice-Syndic, Directeur des Sports, tient d'abord à bien préciser que le Gîte d'Allières n'est pas un chalet d'alpage, mais bien un chalet servant de buvette et de dortoir. *"Cela dit, il convient de souligner qu'en soi, l'exploitation du Gîte d'Allières n'est pas déficitaire. Certes, le chapitre budgétaire s'inscrit en négatif, mais cela est dû aux amortissements des investissements qui, pour la plupart, ont été réalisés au moment du rachat de ce Gîte par la Commune de Fribourg. C'était à la fin des années 1980. Jusque-là, le chalet était la propriété du Ski-club de Fribourg. Quelle réflexion devons-nous faire quant à l'avenir de ce Gîte d'Allières ? A mon sens, ce n'est pas la question du tenancier de cette buvette que nous devons examiner au sein du Conseil communal. Comme vous le savez, puisque des articles de presse ont paru à ce sujet, des réflexions sont en cours quant au devenir des remontées mécaniques de la Berra. Les communes intéressées, en particulier celles d'Hauterive et de La Roche, réfléchissent au développement futur de tout ce secteur touristique de la Berra. Il s'agira notamment de renouveler, comme pour d'autres stations touristiques fribourgeoises, les installations de ces remontées mécaniques de la Berra. En outre, des réflexions sont menées quant au développement du tourisme, non seulement d'hiver mais d'été, de toute cette zone de la Berra et du Cousimbert. La construction d'un nouvel établissement public au sommet des installations pourrait même être envisagée. Se pose évidemment la question de l'intégration de ce Gîte d'Allières dans ce futur concept.*

L'avis du Conseil communal de la Ville de Fribourg a été sollicité. Nous avons répondu, en substance, que sur le principe nous sommes tout à fait acquis au développement de ce secteur, mais que nous nous réservons la possibilité d'approfondir nos réflexions et surtout de discuter de l'avenir de ce Gîte d'Allières afin qu'il soit intégré dans ce concept. C'est dans ce cadre-là que la question que vous posez sera, le cas échéant, examinée."

Le présent chapitre n'appelle pas d'autres observations et est ainsi adopté.

X. INSTITUTIONS ET ASSURANCES SOCIALES

Le point ci-après donne lieu à discussion :

1040.365.10 Aide et prévoyance sociale (Autres participations et subventions)

Mouvement Suisse Migrant Connexion

Mme Marie-Thérèse Maradan Ledergerber, Directrice des Affaires sociales, fait la déclaration ci-après :

"A plusieurs reprises ce soir, des membres du Conseil général ont émis le vœu d'une augmentation des montants alloués à la présente rubrique et en même temps de suppression de la subvention de 5'000 francs destinée au mouvement 'Connexion Suisse Migrant'. Certes, il s'agit d'une nouvelle association, mais elle a obtenu le soutien des clubs de l'UNESCO, qui nous l'a même recommandée. Le montant proposé est modeste et est destiné à permettre le lancement de cette activité. Auparavant, le service des Institutions et Assurances sociales pouvait compter sur le produit des parcomètres à but social pour financer ces coups de pouce de départ. Ces parcomètres à but social ont été supprimés, il y a deux ans déjà. Nous n'avons donc plus à disposition d'autres rubriques que la présente pour soutenir la mise en place d'une telle action.

Séance du 20 décembre 2010

Examen du budget de fonctionnement 2011 (suite)

Cette association apporte son aide aux migrants dans leurs démarches administratives, notamment pour l'obtention des autorisations de séjour. C'est dans ce contexte que notre Service social envoie certaines personnes auprès de cette association pour recevoir des conseils juridiques. Voilà le souhait du Conseil communal.

Par rapport au budget de l'an passé, un autre nouveau montant de 10'000 francs a été inscrit au budget 2011. Cette participation répond à une demande en faveur du service de puériculture. La requête qui nous a été adressée était de 2,50 francs par habitant. Nous ne sommes pas allés aussi loin. Il n'empêche que le service de puériculture de la région englobe non seulement la Ville mais le noyau de la région. A l'heure actuelle, nous sommes en train d'étudier, en collaboration avec la Préfecture, comment arriver à une solution harmonisée dans ce domaine pour l'ensemble du district. Il s'agit de trouver une solution similaire à celle mise en place pour les soins à domicile, solution qui permettra certaines synergies. Une augmentation de notre participation était d'autant plus justifiée que Villars-sur-Glâne ou Granges-Paccot, qui font partie du même cercle du service de puériculture, s'acquittaient déjà d'une participation de 2,50 francs par habitant. La loi prévoit également que les collectivités communales financent ce genre de structure. Je serais très heureuse que, comme pour les soins à domicile, on puisse mettre en place un système pour l'ensemble du district avec toutes les synergies qui en découleraient."

M. Michel Ducrest, Président de la Commission financière, déclare ce qui suit :

"Mme la Directrice des Affaires sociales vous a livré les informations principales sur cette rubrique budgétaire. Lors de l'examen de la subvention de 5'000 francs, la Commission financière est arrivée à des conclusions divergentes, car elle a relevé qu'il n'est pas aisé d'apprécier la situation de manière objective ; il serait utile qu'une ligne directrice soit établie. L'association requérante n'est pas encore ancrée dans les structures locales et Caritas offre déjà un conseil juridique pour les migrants. La Commission financière propose de ne pas accorder, pour cette année, la subvention de 5'000 francs au mouvement Connexion Suisse Migrant. La position budgétaire 1040.365.10 passerait ainsi de 140'000 à 135'000 francs."

M. Daniel Gander (UDC) maintient également au nom de son groupe la proposition de suppression de cette allocation d'un montant de 5'000 francs au mouvement Connexion Suisse Migrant pour les raisons développées par le Président de la Commission financière.

Mme Andrea Burgener Woeffray (PS) s'exprime comme suit :

"Diminuer de 5'000 francs cette rubrique ne serait pas digne de la Ville de Fribourg qui n'alloue déjà que très peu de subventions aux structures sociales. J'invite chacun à s'opposer à cette proposition."

Mme Marie-Thérèse Maradan Ledergerber, Directrice des Affaires sociales, constate que le Conseil général dispose et qu'il est libre de décider s'il entend accorder ou non une aide de départ à une institution nouvelle. *"Je ne dirai rien de plus. Je serais ravie que cela se fasse, mais vous êtes assez grands, majeurs et vaccinés pour prendre votre décision."*

Séance du 20 décembre 2010

Examen du budget de fonctionnement 2011 (suite)

M. Michel Ducrest, Président de la Commission financière, précise que suite à l'intervention de Mme A. Burgener Woeffray, chacun aura constaté qu'il y a divergence d'opinion au sein de la Commission financière. Le plénum est ainsi, dans ce cas comme dans d'autres, appelé à statuer.

Vote

Opposée à la proposition de la Commission financière de supprimer le crédit de 5'000 francs pour l'association Connexion Suisse Migrant, la proposition du Conseil communal l'emporte par 39 voix contre 19 et 10 abstentions.

Le présent chapitre n'appelle pas d'autres observations et est ainsi adopté.

XI. AIDE SOCIALE

Pas d'observations. Adopté.

XII. TUTELLES ET CURATELLES

Pas d'observations. Adopté.

XIII. AGGLOMERATION

Pas d'observations. Adopté.

XIV. CLASSIFICATION PAR NATURE

Pas d'observations. Adopté.

B. SERVICES INDUSTRIELS

Discussion générale

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Président des Services industriels, s'exprime comme suit :

"Le budget de fonctionnement des Services industriels est une nouvelle fois bénéficiaire. En effet, après attribution d'un montant de 130'000 francs à la réserve pour l'égalisation du prix de l'eau, il se solde par un excédent de recettes de 58'330 francs. Ce résultat témoigne de la santé financière des Services industriels, puisqu'il est obtenu malgré la perte budgétée suite à la cessation d'activité de la Brasserie du Cardinal et à une baisse prévue de 10 centimes par m³ d'eau consommée. Ce prix passera ainsi pour l'eau ordinaire de 0,63 franc à 0,53 franc par m³.

Cette diminution est proposée dans la mesure où il est inutile de disposer d'une réserve pour l'égalisation du prix de l'eau trop élevée au vu des investissements à venir. C'est ainsi que malgré cette réduction du prix de l'eau, le nouveau tarif sera suffisant tant à court qu'à moyen terme pour alimenter cette réserve qui était au 31 décembre 2009 de quelque 3'200'000 francs. Nous sommes de la sorte en parfaite conformité avec l'article 27 du règlement du 5 novembre 1984 sur la fourniture d'eau de la ville de Fribourg qui précise à son alinéa 2 que : 'Le montant des taxes doit être en rapport avec les charges occasionnées par les prestations du service.' En outre, en

Séance du 20 décembre 2010

Examen du budget de fonctionnement 2011 (suite)

vertu du principe qui veut que l'eau finance l'eau, il n'est pas juridiquement possible d'envisager que les SI accroissent leur bénéfice pour le reverser à la caisse communale.

C'est avec ces quelques considérations que je vous remercie par avance d'accepter ce budget tel qu'il vous est soumis."

Rapport de la Commission financière

M. Michel Ducrest, Président de la Commission financière, constate que M. J. Bourgknecht a donné l'essentiel des informations. Il résume dès lors le rapport ci-après :

"Le budget 2011 de fonctionnement des Services industriels se présente ainsi :

<i>Total des recettes</i>	<i>13'093'780,00 francs</i>
<i>Total des dépenses</i>	<i>13'035'450,00 francs</i>
<i>Excédent de recettes</i>	<i>58'330,00 francs</i>

Après avoir relevé une diminution du prix de l'eau, la Commission financière propose au Conseil général, à l'unanimité des 10 membres présents lors de la séance du 3 décembre 2010, d'approuver le budget des Services industriels de la ville de Fribourg pour l'année 2011 tel qu'il est présenté dans le projet d'arrêté contenu dans le message du Conseil communal."

Pas d'autres observations. Le budget d'exploitation des Services industriels est ainsi adopté.

ooo

4. Examen du budget des investissements 2011

A. DE LA COMMUNE

Discussion générale

Rapport de la Commission financière

M. Michel Ducrest, Président de la Commission financière, souligne que celle-ci a procédé à un survol assez précis des différents projets d'investissement. *"Elle constate que ces projets d'investissement relèvent souvent de perspectives importantes et complexes; elles méritent pour cela une véritable concertation. C'est dans ce but qu'il est proposé de transférer de catégorie II en catégorie III les requêtes budgétaires suivantes :*

<i>620.501.13</i>	<i>Révision du PAL</i>
<i>620.501.14</i>	<i>Développement territorial et urbanisme</i>
<i>620.501.15</i>	<i>Revitalisation de la ville historique, Bourg, Auge, Neuveville : études</i>
<i>621.500.04</i>	<i>Aménagement d'un parc public au lieu-dit 'Maggenberg'."</i>

Rapport de la Commission de l'Edilité

M. Christoph Allenspach, Président de la Commission de l'Edilité, fait la déclaration ci-après :

Séance du 20 décembre 2010

Examen du budget des investissements 2011 (suite)

"La Commission de l'Edilité a également examiné, lors de l'une de ses séances, les projets d'investissement de la Commune et des Services industriels. Nous nous sommes en particulier penchés sur les investissements de catégorie II. Nous constatons une hausse assez sensible du nombre de ces investissements en comparaison des exercices précédents. Pour la seule Commune, il y a 25 crédits d'investissement de catégorie II. En soi, cette progression ne nous préoccupe pas, mais ce qui nous préoccupe, c'est que l'information donnée ne l'est que par 'petits bouts'. Force est de constater que fréquemment les données fournies sont insuffisantes pour des projets d'investissements importants.

Permettez-moi d'évoquer juste deux chapitres budgétaires. Il s'agit d'abord des crédits d'études. Nous constatons que, cette année, plusieurs crédits d'études nous sont soumis pour les mesures d'accompagnement du pont de la Poya, pour la révision du PAL, pour le développement territorial et l'urbanisme, pour la revitalisation de la ville historique. Il ne faut pas oublier non plus que des crédits d'études pour un total de 200'000 francs figurent également au budget de fonctionnement. On atteint au total une somme de 900'000 francs, ce qui est important. Sur ces crédits d'études, on ne nous donne que des bribes d'informations.

Nous avons longuement discuté de cette question au sein de la Commission. Il ne s'agit pas, pour nous, de contester le bien-fondé de ces crédits d'études, mais le Conseil général est en droit de recevoir beaucoup plus d'informations à leur sujet.

C'est avec satisfaction que nous constatons que l'activité des services en question s'est fortement accrue depuis deux ou trois ans. Jusque-là, tout le dossier du plan d'aménagement local se trouvait dans une léthargie profonde.

En cette fin de législature, nous ne souhaitons pas retarder ces travaux d'études, en proposant le transfert en catégorie III de tel ou tel investissement. En effet, compte tenu du temps nécessaire pour la reconstitution du Conseil général, qui aura lieu au mois de mai ou au mois de juin, un transfert en catégorie III signifierait un renvoi de ces dossiers pour plus de six mois sans doute.

Nonobstant, nous nous permettons de suggérer deux solutions afin de renforcer l'information donnée au Conseil général sur ces dossiers de l'aménagement, qui, certes, ne sont pas de notre compétence, mais pour lesquels nous avons la compétence d'accorder des crédits d'études. La première de ces possibilités est celle qu'a évoquée devant nous M. le Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité et de l'Aménagement, et qui consiste à renforcer les informations contenues dans le rapport de gestion du Conseil communal, plus spécialement en ce qui concerne le plan d'aménagement local.

Nous pouvons aussi imaginer que dans le message du budget, soit intégré un véritable message consacré à ces études et nous informant de manière exhaustive.

Notre deuxième constat concerne deux dossiers qui ouvrent sur des investissements en série. Il s'agit d'abord de toute la question des mesures d'assainissement pour la protection contre le bruit. Là, un premier crédit nous est demandé. Le second dossier est celui de l'éclairage

Séance du 20 décembre 2010

Examen du budget des investissements 2011 (suite)

public, pour lequel le plan d'investissement nous annonce d'ores et déjà que d'autres montants nous seront soumis dans les années à venir.

La Commission ne s'oppose pas non plus directement à ces demandes de crédit, mais elle rappelle que, par le passé, le Conseil général a fréquemment été saisi d'investissements répétitifs avec, à chaque budget, un certain montant. Le dossier des investissements pour la décharge de Châtillon est un bon exemple de ces investissements en série. Dans ce cas-là, au tout début du programme, un message nous a présenté l'ensemble du programme d'investissement. Avec la présentation de ce message global préalable, il n'est évidemment pas nécessaire qu'ensuite, à chaque fois, on revienne devant le Conseil général avec un message spécifique pour présenter chaque étape.

En revanche, pour d'autres investissements répétitifs, nous n'avons jamais reçu de message d'ensemble. Tel est le cas pour les travaux de remise en état de la station d'épuration. A chaque fois, on nous dit que les travaux dureront encore une année; on nous annonce maintenant d'ores et déjà que dans deux ans, nous serons saisis d'un gros morceau. Dans ce cas, nous demandons qu'on nous soumette un message qui soit un peu plus exhaustif que les informations données dans le message du budget.

Nous avons eu droit, cette année, à plusieurs pages relatives à la question de l'éclairage public. Ce dossier n'en aurait pas moins mérité un message spécifique nous expliquant les choix opérés, ainsi que toutes les données et principes fondant cette politique. Pour ce qui est des mesures d'assainissement contre le bruit, on nous a clairement affirmé qu'à l'heure actuelle, on ne serait pas en mesure de réunir les données nécessaires à la présentation d'un message. Nous en sommes fort étonnés, parce que ce dossier est ouvert depuis de longues années et qu'il avait déjà fait l'objet d'études préalables. Il devrait donc être enfin possible de nous dire en quels endroits de la ville il faudra prendre ces mesures d'assainissement. Nous renonçons à exiger un message pour cette année, mais on nous a promis la présentation d'un message spécifique concernant toutes ces mesures d'assainissement contre le bruit pour l'exercice 2013.

La Commission de l'Edilité ne proposera qu'un seul transfert en catégorie III d'un investissement figurant en catégorie II. Il s'agit du crédit de 300'000 francs pour l'aménagement d'un parc public au lieu-dit 'Maggenberg'."

Motion d'ordre

M. Pierre-Alain Rolle (PS) demande par motion d'ordre d'interrompre la discussion et de la reprendre demain.

Le Président suggère que cette motion d'ordre porte sur l'examen de détail du budget d'investissement, mais, qu'au préalable, on achève la discussion générale, puisque celle-ci est entamée.

Vote

La motion d'ordre d'interrompre l'examen du budget au terme de la discussion générale est acceptée à une majorité évidente.

Séance du 20 décembre 2010

Examen du budget des investissements 2011 (suite)

M. Thierry Steiert (PS) constate que non seulement le dossier du plan d'aménagement local dort d'un sommeil profond, mais que c'est également le cas du projet de station de vélos. *"On nous promet cette station depuis treize ans. A chaque budget, on nous dit que c'est pour le prochain; lors de ce budget prochain, nous n'avons jamais rien vu venir. La création de cette station de vélos avait été formellement annoncée pour le budget 2011. Cette station de vélos est-elle 'noyée' dans le crédit de 1,5 million de francs pour l'aménagement de la place de la Gare, qui figure en catégorie III ? Le montant nécessaire pour cette station de vélos se trouve-t-il ailleurs ?"*

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité et de l'Aménagement, remercie les Présidents des Commission financière et de l'Edilité de leurs rapports. *"Sans entrer dans le détail des propositions de transfert des investissements de catégorie II en catégorie III, il y a lieu de préciser que le Conseil communal accepte le report en catégorie III du crédit de 300'000 francs pour l'aménagement d'un parc public au lieu-dit 'Maggenberg'. En revanche, nous demanderons le maintien en catégorie II de tous les autres projets. Nous avons bien compris que les crédits en tant que tels ne sont pas contestés, mais que vous souhaitez davantage d'informations. Nous aurons l'occasion de revenir sur chaque poste demain soir; je confirme ce que j'ai annoncé à la Commission de l'Edilité, à savoir que des informations plus détaillées seront données dans les prochains rapports de gestion."*

M. Charles de Reyff, Directeur de la Police locale et de la Mobilité, précise que, légalement, cette station de vélos est prévue par le plan d'aménagement de détail de l'ancienne gare. Toutefois, reste encore à trouver un mode de financement pour passer à sa réalisation. Elle est donc légalement prévue, mais n'est pas encore financièrement planifiée.

M. Michel Ducrest, Président de la Commission financière, est très satisfait du rapport présenté par M. le Président de la Commission de l'Edilité. *"Ce rapport élargit le débat qui a été également mené au sein de la Commission financière. Intégrer des rapports et d'autres documents dans un autre grand rapport me paraît présenter le risque de ne pas nous permettre de traiter les objets de manière assez approfondie. Dans ce contexte, il faudra, me semble-t-il, se montrer vigilant pour que les documents que nous transmet le Conseil communal soient explicites de manière entièrement satisfaisante."*

ooo

17. Divers

A. NOUVELLES PROPOSITIONS

- n° 8 de MM. Rainer Weibel (Verts) et Oliver Collaud (Verts), ainsi que de 8 cosignataires, demandant l'adoption des règlements communaux dans les deux langues officielles

M. Rainer Weibel (Verts) résume la proposition ci-après :

"La population de Fribourg est de fait partagée entre bilingues, germanophones et francophones, De manière générale, la régle-

Séance du 20 décembre 2010

Divers (suite)

mentation communale est adoptée en français, de sorte qu'une partie non négligeable de la population n'a pas accès à ces documents dans sa langue ou, pour certains bilingues, dans celle qu'elle maîtrise le mieux. Nous estimons que pour une ville qui se vante ouvertement de son bilinguisme comme avantage économique et richesse culturelle, cette situation relève, un peu, de l'hypocrisie. Afin que l'ensemble de la population puisse prendre connaissance des règlements dans les meilleures conditions possibles, nous proposons que les règlements existant seulement en français soient traduits et publiés en allemand – et vice-versa si par extraordinaire une telle situation devait exister – et qu'à l'avenir, le Conseil général adopte des règlements directement dans les deux langues.

Nous demandons donc au Conseil communal un rapport sur :

- *la nécessité ou non de soumettre au vote du Conseil général la version dans la langue partenaire d'un règlement de portée générale déjà existant;*
- *les règlements qui n'ont été adoptés que dans une langue et pour lesquels le Conseil général doit encore adopter, si cela est nécessaire, la version dans l'autre langue;*
- *les modifications réglementaires qui s'imposent afin, qu'à l'avenir, le Conseil général adopte simultanément les règlements dans les deux langues."*

La décision quant à la transmission de cette proposition sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 9 de MM. Rainer Weibel (Verts) et Oliver Collaud (Verts), ainsi que de 7 cosignataires, demandant le toilettage des règlements communaux

M. Rainer Weibel (Verts) résume la proposition ci-après :

"Certaines dispositions des règlements communaux ne sont plus adaptés à la réalité ou contiennent des coquilles. A titre d'exemple, nous pouvons citer :

- *l'article 6 du règlement fixant l'organisation générale de la Ville de Fribourg et le statut des membres du Conseil communal qui renvoie au règlement du Conseil général du 28 novembre 1983, référence obsolète depuis l'entrée en vigueur du règlement du même nom du 18 février 2008;*
- *l'article 13bis du règlement d'administration des institutions bourgeoises à teneur duquel 'le service de banque des fondations bourgeoises est en principe assuré par la Caisse d'Epargne de la Ville de Fribourg', alors que ladite caisse a été dissoute et vendue en janvier 2009;*
- *l'article 16 du règlement général de police qui comporte deux alinéas 1 et aucun alinéa 2.*

Bien que ces erreurs n'aient que peu d'impact dans la vie quotidienne, nous estimons toutefois qu'elles ne doivent pas perdurer. En effet, quant au contenu des règlements, l'à-peu-près n'a pas sa place. Il en

Séance du 20 décembre 2010

Divers (suite)

va de l'image de la Ville et du sérieux du travail réalisé au sein de ses institutions. Nous demandons donc au Conseil communal d'entreprendre un recensement des problèmes similaires dans l'ensemble de la réglementation communale et de soumettre au Conseil général un rapport en vue d'adopter les modifications qui s'imposent dans les règlements de portée générale. En ce qui concerne les textes relevant de la seule compétence du Conseil communal, nous l'invitons à effectuer les corrections par lui-même et renonçons, en l'état, à déposer un postulat."

La décision quant à la transmission de cette proposition sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 10 interne de M. Rainer Weibel (Verts) et de 5 cosignataires demandant l'introduction dans le règlement du Conseil général d'une disposition statuant que le Conseil général siège dans une salle de séance politiquement et confessionnellement neutre, libre de signes ou symboles religieux ou politiques

M. Rainer Weibel (Verts) résume la proposition ci-après :

"Nous demandons d'introduire dans le règlement du Conseil général une nouvelle disposition statuant que le Conseil général siège dans une salle de séance politiquement et confessionnellement neutre, libre de signe ou symbole religieux ou politique.

Le Conseil général de la Ville siège depuis toujours sous le crucifix, lequel avec l'épithaphe dorée 'Sois bon, Dieu te voit' qui couronne la porte sont les seuls éléments décoratifs dans une salle de séance entourée de murs blancs et nus. Certes, il serait difficile de modifier d'un mot l'épithaphe en remplaçant le sujet de la phrase par un simple 'on' pour décentraliser les compétences : sois bon, on te voit. Nous renonçons à demander de modifier l'épithaphe, qui reste un souvenir de l'histoire catholique de Fribourg, mais nous demandons d'enlever le crucifix peu discret qui témoigne d'un attachement particulier du Conseil général et donc de la Ville à l'Eglise catholique. La composition du Conseil général et le cadre socio-culturel et politique ont changé. On peut partir de l'idée que plusieurs élu(e)s par le peuple font silencieusement profession de foi pour d'autres confessions (juive, musulmane, bouddhiste, etc.) ou même qu'ils sont sans religion.

Cette réalité sociale doit être reflétée dans le lieu de réunion de leurs représentants politiques. Il ne s'agit plus de mettre en exergue une religion – le catholicisme ou le christianisme – mais bien au contraire de permettre le pluralisme et de promouvoir le respect mutuel quelles que soient les croyances et plutôt de faire valoir le dénominateur commun de toutes les religions qui est d'aimer son prochain comme soi-même."

La décision quant à la transmission de cette proposition sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 11 de M. Rainer Weibel (Verts) et de 7 cosignataires demandant au Conseil communal d'examiner l'inscription d'un montant régulier dans le budget de fonctionnement ou d'investissement, dès 2012, pour promouvoir des structures d'Agenda 21 dans les quartiers

M. Rainer Weibel (Verts) résume la proposition ci-après :

Séance du 20 décembre 2010

Divers (suite)

"Nous demandons au Conseil communal d'examiner l'inscription d'un montant régulier dans les budgets de fonctionnement ou d'investissement, dès 2012, pour promouvoir des structures de l'Agenda 21 dans les quartiers ou sous-quartiers existants qui sont intéressés à développer des projets durables de type 'écoquartier'.

La proposition vise à faire avancer l'Agenda 21 dans les quartiers. On doit d'abord regretter que le Conseil communal semble rater les occasions qui se présentent d'aménager des écoquartiers, comme dans le cadre de l'élaboration des PAD de Torry et de Schiffenen. La révision du plan d'aménagement local qui devra être réalisée et adoptée au cours de la prochaine législature offrira de nouvelles possibilités. Entamé en 2003, le processus de l'Agenda 21 reçoit un accueil enthousiaste de la part de la population, mais il semble malheureusement actuellement au point mort. La mise en œuvre des projets choisis n'a que fort peu avancé. Nous espérons que le nouveau Conseil communal, qui sortira des urnes en 2011, reprenne en main les rênes de ce poulain qui sommeille. Le sondage publié récemment a démontré que les vœux prioritaires des citoyens et citoyennes en matière d'aménagement sont une amélioration de la qualité de vie, un habitat de qualité et durable, notamment à l'abri des nuisances insupportables de la circulation motorisée, un aménagement d'espaces de rencontre en milieu urbain, des services de proximité...

L'un des problèmes spécifiques au canton de Fribourg et qui retarde la concrétisation de ces objectifs communs à d'autres villes de Suisse qui les ont déjà remplis est dû à la LATeC. Cette loi a été conçue pour des communautés villageoises agricoles et féodales, car elle exclut les citoyens de toute décision en matière d'aménagement. Certes, sondages et consultations des citoyens sont utiles, mais ils ne sauraient se substituer à un véritable processus démocratique. Il ressort des débuts de l'Agenda 21 – en 2003/2005 – et du sondage mentionné qu'il existe un grand potentiel de projets durables qui sont en léthargie dans les quartiers et sous-quartiers.

Notre proposition vise à encourager la réalisation d'écoquartiers en milieux urbains existants, ainsi que des projets à caractère durable dans les quartiers intéressés, comme cela se passe dans d'autres villes. Ainsi, un sous-quartier pourrait lancer l'idée d'un abandon total de la propriété individuelle des voitures et de réduction de la circulation individuelle motorisée au strict minimum. Un tel projet pourrait être encouragé par l'obligation ou/et par l'encouragement d'acquiescer un abonnement général et de mettre à disposition un parc de covoiturage du type 'Mobility', des stations de vélos, d'une desserte en transports publics appropriée, des installations énergétiques collectives comme un chauffage à pellet ou à biogaz, des capteurs solaires...

Il s'agit, par notre proposition, de demander à la Commune d'offrir ses services et son soutien à des associations de quartier et à des associations ou coopératives de locataires ou de propriétaires ou encore à des groupes d'initiative pour faciliter et d'encourager la réalisation de projets à caractère durable dans l'esprit de l'Agenda 21.

La proposition est déposée à titre subsidiaire comme postulat."

La décision quant à la transmission de cette proposition sera prise lors d'une prochaine séance.

Séance du 20 décembre 2010

Divers (suite)

- n° 12 de M. Rainer Weibel (Verts) et de 7 cosignataires demandant l'inscription d'un montant régulier de 100'000 francs dans le budget de fonctionnement, dès 2012, pour soutenir et/ou pour organiser avec les acteurs locaux une fête annuelle de l'intégration des personnes immigrées

M. Rainer Weibel (Verts) résume la proposition ci-après :

"Nous demandons au Conseil communal d'inscrire un montant régulier de 100'000 francs au budget de fonctionnement, dès 2012, pour soutenir et/ou pour organiser avec les acteurs locaux une fête annuelle de l'intégration des personnes immigrées venant de Suisse ou de l'étranger.

Avec un taux de personnes immigrées traditionnellement très élevé, notre ville connaît des besoins en intégration au-dessus de la moyenne. Ces besoins ne portent pas seulement sur l'intégration des personnes d'autres nationalités, ethnies ou couleur de peau, mais aussi sur celle de personnes nouvellement arrivées venant d'autres cantons et amenant avec elles soit des langues parfois aussi étrangères que le suisse-allemand ou introduisant des cultures multiformes, reflets de l'origine de la dizaine de milliers de jeunes en formation à Fribourg. Bien que le fléau raciste, qui dévaste certains cantons confédérés d'outre-Sarine, n'ait pas encore atteint notre ville, nous nous devons de rester vigilants et de renforcer nos efforts.

Cette proposition doit être comprise comme une mesure d'intégration touchant simultanément la population établie à Fribourg depuis toujours et les nouveaux arrivés. Certes, les Rencontres folkloriques internationales, le Festival du monde en fête, dont la dernière édition a eu lieu en septembre 2009, le Festival de jazz et d'autres fêtes culturelles favorisent déjà les échanges entre cultures.

Pourtant, il manque une fête annuelle ou la Ville souhaite d'une manière bien visible et publique la bienvenue à tous les nouveaux arrivés et à toutes les nouvelles arrivées. Cette fête devrait être l'occasion de saluer et d'honorer les migrants et migrantes venus d'autres pays et cantons et de rendre simultanément la population résidente consciente de la richesse qu'elle reçoit chaque année de la part de ces personnes. Cette fête devrait être organisée en collaboration avec les acteurs locaux, en particulier avec les organisations d'immigrés au sens le plus large et pourrait être coordonnée avec des manifestations traditionnelles. On peut rappeler ici l'article 4 de la loi sur les étrangers qui 'vise à favoriser la coexistence des populations suisse et étrangère sur le base des valeurs constitutionnelles ainsi que le respect et la tolérance mutuels. L'intégration doit permettre aux étrangers de participer à la vie économique, sociale et culturelle. L'intégration suppose d'une part que les étrangers sont disposés à s'intégrer, d'autre part que la population suisse fait preuve d'ouverture à leur égard.' Partant, la Confédération met à disposition des moyens pour encourager une telle manifestation modèle.

Cette proposition est déposée à titre subsidiaire comme postulat."

La décision quant à la transmission de cette proposition sera prise lors d'une prochaine séance.

Séance du 20 décembre 2010

Divers (suite)

B. NOUVEAUX POSTULATS

- n° 70 de Mme Maria-Teresa Escolar Mettraux (Verts) et de M. Rainer Weibel (Verts), ainsi que de 7 cosignataires, demandant au Conseil communal d'aménager les murs de la salle du Conseil général de manière conviviale

Mme Maria-Teresa Escolar Mettraux (Verts) résume le postulat ci-après :

"Nous invitons le Conseil communal à aménager les murs de la salle de séance du Conseil général d'une manière conviviale, par exemple avec des tableaux ou des œuvres d'art acquis dans le cadre de ses subventions aux activités culturelles.

Ce postulat propose d'utiliser les murs du Conseil général pour une exposition permanente ou temporaire. La Ville possède déjà des œuvres d'artistes fribourgeois et en acquiert toutes les années dans le cadre de ses subventions aux activités culturelles (10'000 francs à la rubrique 820.311.00 du budget 2011). De nombreuses œuvres sont d'ailleurs stockées aux archives. Mais, si nécessaire, le Musée d'Art et d'Histoire ou le Canton pourraient également prêter des œuvres. Au final, cette opération ne coûterait rien à la Ville. A examiner si des galeries et des artistes pourraient participer à un tel défi par des prêts, ces derniers à des tarifs abordables afin de s'enrichir mutuellement.

Les conseillers généraux passent une cinquantaine d'heures par année assis sur les sièges du Parlement de la Ville de Fribourg, des images accrochées aux murs leur permettraient d'occuper leur attention et pourraient leur inspirer des propositions ou des postulats constructifs."

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 71 de M. Rainer Weibel (Verts) et de 4 cosignataires demandant au Conseil communal d'entamer des consultations et des négociations d'abord bilatérales, puis multilatérales avec les villes de Neuchâtel, de Lausanne, de Berne et de Bienne, en vue d'une fusion communale transcantonale

M. Rainer Weibel (Verts) résume le postulat ci-après :

Le postulat est né d'abord du fait incontestable que le fossé entre ville et campagne se creuse de législature en législature. L'Etat, par sa politique d'aménagement, de circulation, d'économie et de fiscalité, continue de favoriser le mitage du paysage, le développement de petits royaumes de syndics, de dévaster le canton avec de nouvelles routes toujours plus grandes, plus larges et plus bouchonnées - notamment aux entrées des villes -, signe d'une individualisation et d'une désolidarisation sans issue. Qui s'occupera des futurs vieux propriétaires des petites villas de l'"orange county" qui ronge les crêtes, de Rosé jusqu'à Romont, avec vue sur les éoliennes, une fois qu'ils auront déposé leurs permis, d'abord celui de conduire, puis celui de séjour ? Simultanément, il affaiblit les centres par une politique d'austérité – diminution d'impôts, réduction des prestations ... –, dont la première victime est la capitale.

Séance du 20 décembre 2010

Divers (suite)

"Il en résulte que les rêves, les soucis, les besoins et le potentiel de notre ville sont beaucoup plus proches de ceux des villes voisines, - Neuchâtel, Lausanne, Berne ou encore Bienne -, que de ceux des villages des districts l'entourant, et même de ceux des communes de notre agglomération qui songent à de petites fusions à part, '2G2C', '1VsG2M' ou autres. De toute évidence, Fribourg peut rester la capitale du canton, si celui-ci en a encore besoin à moins qu'il ne préfère concentrer son centre administratif nonvirtuel à proximité d'un échangeur en campagne, à Domdidier ou dans les étages supérieurs de la Rose de la Broye. Et le cas échéant, la Bourgeoisie pourrait échapper à sa reprise hostile par une sous-fusion avec la Bourgeoisie de Berne.

Les priorités des villes citées sont le développement d'un habitat densifié, d'une vie culturelle et sociale riche, d'un environnement convivial, la priorité donnée à des prestations collectives, aux transports publics.... Ces quatre ou cinq villes sont raccordées par des transports publics toujours plus efficaces, - dans dix ans, le trajet Lausanne - Fribourg (Lausanne - Fribourg - Berne se fera en moins de 55 minutes tous les quarts d'heure) sera plus court que Fribourg - Bulle et vers Berne le trajet est déjà plus court que celui du centre-ville vers Villars-sur-Glâne ou jusqu'au Windig aux heures de pointe.

Il est évident que les synergies avec ces villes sont multiples. Berne pourra prolonger son Tram Westside jusqu'à Fribourg et profitera avec un 'quartier latin' de promouvoir une culture francophile bienvenue. Lausanne inspirera notre aménagement de places, de parcs et d'architecture, Neuchâtel encouragera notre réindustrialisation, par son esprit nourri par les Prussiens et par son 'hightech in the town'.

Et nous profiterons d'abandonner le régime hypo-agraire et de participer aux structures démocratiques des autres villes, où les parlements et le peuple ont la faculté de participer aux projets d'aménagement et de circulation. On ne doit pas oublier que les villes - mises à part quelques guéguerres- étaient historiquement et avant d'être envahies par les voitures souvent liées entre elles. La vie du parlement communal sera enrichie par des séances qui vagabonderont entre les cultures et terrasses des cinq, quatre, trois ou deux villes fusionnées. Et pourquoi le 'Zibelimärit' n'aurait-il pas lieu une fois sur deux à Fribourg, nous avons sauvé Berne de l'incendie du 14 mai 1405, Berne nous sauvera de l'immobilisme en 2015 ?

Or, le postulat ne vise pas la capitulation et l'abandon de notre identité, mais bien au contraire son renforcement en troquant la léthargie qui s'est installée par une vision concrète et prévoyante. La législation cantonale sera à adopter au cas où un projet de fusion transcantonale se concrétiserait."

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 72 de M. Rainer Weibel (Verts) et de 9 cosignataires demandant un site internet bilingue et polyglotte contemporain et efficace

Herr Rainer Weibel (Grüne) fasst folgendes Postulat zusammen :

Séance du 20 décembre 2010

Divers (suite)

"Das Postulat fordert den Gemeinderat auf, die Homepage der Stadt kurzfristig einer Totalrevision zu unterziehen. Namentlich soll die Homepage vollständig zweisprachig sein und mehrsprachig für alle Dienstleistungen, die häufig von Mitgliedern anderer wichtiger Sprachgemeinschaften in Anspruch genommen werden, sämtliche Dokumente und Korrespondenzen des Generalrats und aller Kommissionen sollen entweder öffentlich oder für die Berechtigten greifbar sein. Der Gemeinderat soll keine eigene Logik entwickeln, sondern die Standards des Bundes oder anderer Kantone und Städte übernehmen.

Begründung

Die Homepage der Stadt ist nach wie vor vergleichsweise unvollständig, schwer verständlich und namentlich für Uneingeweihte nur schwer zugänglich. Das Angebotsniveau der verschiedenen Direktionen und Dienststellen ist höchst uneinheitlich und folgt keiner einheitlichen Logik. Die Search-Funktion ist ein Unterfangen. Da die Homepage heute das wichtigste Informations- und Kontaktmedium zwischen der Stadt und den Bürgern sein dürfte, muss diese laufend revidiert und angepasst werden. Es scheint deshalb u.a. in Hinblick auf das kommende Wahljahr dringend, die Homepage mit einem zeitgenössischen Design auszustatten, wo alle von einem durchschnittlichen Rechtsunterworfenen erwarteten Informationen leicht erreicht werden können.

Die von Gesetzes wegen gleichberechtigte Minderheit der Deutschsprachigen fordert, dass alle Informationen und Dokumente, Formulare, Reglemente auch in deutscher Sprache zur Verfügung stehen, wie dies für gewisse Dienste, z.B. die Agenda 21, der Fall ist. Angesichts des hohen Anteils von weiteren Sprachgruppen müssen die hauptsächlichen Beziehungen auch in weiteren Sprachen verfügbar sein. Der erleichterte Zugang in diesen Minderheitssprachen erleichtert auch die gewünschte sprachliche Integration in unsere Amtssprachen, - vor allem, wenn innerhalb von Texten und Formularen leicht zwischen den Sprachen hin- und hergeschwitcht werden kann. Auf der praktischen Suche einer bestimmten Information erlernt man die neue Sprache am leichtesten. Es mutet als eigenartige Begrüssung an, wenn das einzige polyglott verfügbare Dokument das Abfallreglement ist...

Für die Mitglieder des Generalrats wird gefordert, dass sämtliche Informationen in einem so weit nötig geschützten Bereich auffindbar sind, und zwar rückwirkend für die letzten Jahre: Neben den Botschaften des Gemeinderats, den Traktandenlisten und Protokollen des Generalrats das Budget, die Jahresrechnung etc. und die gesamte Kommunikation des Büros und aller Kommissionen, einerseits kann die für Amateurpolitiker gigantische Papierflut nur noch elektronisch sinnvoll bewältigt werden. Soll sich jedes Mitglied des Generalrats noch ein Studio mieten, um die ganzen Dokumente zu archivieren? Andererseits würde sie diese vom eifrigen Sammeln von Dokumenten entlasten und allen ermöglichen, elektronisch im Gedächtnis der Stadt zu suchen. Schliesslich kann die Papierflut in ökologisch sinnvoller Weise gestoppt werden. Statt die Haushalte der Generalräte mit Papier zu attackieren, genügt es, alle Mitteilungen mit RSS-Feeds auszustatten und jeder sofort abholen kann, was er braucht.

Die Nichterfüllung dieser Forderung läuft auf die Perpetuierung eines Machtmissbrauchs des Gemeinderats und gewisser Dienststellen hinaus, was einer unheilige Tradition dieser Stadt entspricht. Nicht in-

Séance du 20 décembre 2010

Divers (suite)

formieren, spät informieren etc. Schliesslich wäre zu prüfen, ob die Kosten einer vollständigen elektronischen Verwaltung gesenkt werden kann, wenn die gesamte Korrespondenz tariffrei auf WikiLeaks publiziert würde."

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 73 de MM. Andreas Burri (Verts) et Oliver Collaud (Verts), ainsi que de 16 cosignataires, demandant au Conseil communal d'étudier les modalités et les adaptations nécessaires pour que l'enseignement de la langue partenaire soit assuré dans toutes les classes par une personne de cette langue

M. Andreas Burri (Verts) résume le postulat ci-après :

"Le bilinguisme est souvent mis en avant comme un des atouts de la ville de Fribourg et ce à juste titre. Un de ses nombreux avantages est la chance de disposer d'un enseignement dispensé dans les deux langues. Cela a notamment pour conséquence la présence au sein des écoles de Fribourg d'enseignants germanophones et francophones.

Aujourd'hui, les leçons de la langue partenaire sont généralement données par des enseignants dont ce n'est pas la langue première : l'allemand en deuxième langue est enseigné aux classes françaises par des maîtres francophones et vice-versa pour le français dans les classes germanophones. De notre point de vue, il serait bien plus intéressant, pour la qualité de l'enseignement et la gestion optimale des ressources humaines, que le système inverse soit mis en place. Il apparaît en effet évident qu'on est mieux à même de faire apprendre une langue quand il s'agit de sa langue première que quand il s'agit d'une apprise par la suite.

Compte tenu du réservoir de personnel enseignant des deux langues dont dispose la Ville, sans compter les personnes parfaitement bilingues, nous pensons qu'il est possible que la Ville de Fribourg puisse adopter ce nouveau système sans opérer de transfert de poste ou engager des dépenses supplémentaires.

Par ce postulat, nous demandons au Conseil communal d'étudier les modalités envisageables et les adaptations nécessaires en vue d'un enseignement, dans toutes les classes, de la langue partenaire par une personne dont il s'agit de la langue première."

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 74 de Mme Antoinette de Weck (PLR) et de 23 cosignataires demandant l'amélioration de la signalisation du caractère piéton de la rue de Lausanne

Mme Antoinette de Weck (PLR) résume le postulat ci-après :

"A l'entrée de l'allée qui relie le Square des Places à la rue de Lausanne, soit le long de la place Georges-Python, un panneau indique que cette allée est réservée aux piétons mais que les cyclistes y sont aussi autorisés.

Séance du 20 décembre 2010

Divers (suite)

En haut de la rue de Lausanne, un panneau identique indique que la rue est réservée aux piétons. Sur celui-ci, aucune autorisation n'est faite aux cyclistes. Or, la similitude des panneaux peut prêter à confusion et bien des cyclistes croient en toute bonne foi qu'ils sont aussi autorisés à emprunter la rue de Lausanne. Il est donc fréquent de voir des cyclistes descendre cette rue en mettant en péril les piétons ou leur intégrité corporelle : un cycliste a fini sa course contre la vitrine du magasin 'Vom Fass'.

Nous demandons que la signalisation soit améliorée de façon à ce que les cyclistes voient facilement que la rue de Lausanne est réservée uniquement aux piétons."

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 75 de MM. Christoph Allenspach (PS) et Thierry Steiert (PS) demandant au Conseil communal d'étudier les possibilités de réalisation de voies de bus et de voies cyclables continues sur le boulevard de Pérolles et la route des Arsenaux

M. Christoph Allenspach (PS) résume le postulat ci-après :

"Nous demandons au Conseil communal de présenter au Conseil général un rapport sur les diverses possibilités de réalisation de voies de bus continues et en site propre et de voies cyclables continues sur le boulevard de Pérolles et la route des Arsenaux.

Il y a aujourd'hui consensus sur le besoin de voies de bus en site propre ainsi que de voies cyclables aménagées de manière continue le long du boulevard de Pérolles. En outre, M. C. de Reyff, Directeur de la Police locale et de la Mobilité, a exprimé l'intention de faire circuler les bus de la ligne 5 sur une partie de la route des Arsenaux au lieu de l'avenue du Midi. On pourrait même envisager de faire circuler les bus de la ligne 7 sur cette même route des Arsenaux au lieu du boulevard de Pérolles, afin de mieux desservir cette zone d'habitation et de bureaux de plus en plus densifiée. Mis à part les cadences beaucoup trop faibles des bus, se pose le problème de la vitesse commerciale insuffisante des transports en commun sur ces deux axes routiers.

En ce qui concerne la sécurité des cyclistes, la situation reste difficile sur le boulevard de Pérolles en direction du Plateau, mais en particulier sur les deux côtés de la route des Arsenaux. Les cyclistes risquent des accidents, notamment à cause des portes de voitures parkées qui s'ouvrent abruptement.

Pour trouver des solutions pour renforcer le confort des usagers des transports en commun et la sécurité des cyclistes, les questions suivantes méritent d'être examinées :

- *sera-t-il possible de diriger le transport motorisé privé dans un circuit à sens unique sur les deux axes principaux, afin de libérer suffisamment de place pour les voies de bus respectivement cyclables ?*
- *quelles sont les mesures à prendre et quelles sont les conséquences sur la circulation dans le quartier de Pérolles ?"*

Séance du 20 décembre 2010

Divers (suite)

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 76 de Mme Eva Kleisli (Verts) et de 6 cosignataires demandant l'utilisation obligatoire de ballons "équitables" dans les écoles de la Ville et l'encouragement aux clubs de se joindre à cette opération

Mme Eva Kleisli (Verts) résume le postulat ci-après :

" Le Conseil communal, en accord avec le service des Sports, oblige les écoles et encourage les clubs sportifs de la Ville à utiliser des ballons équitables. La santé de nos enfants nous tient à cœur et dans ce sens il serait incohérent d'utiliser des ballons issus du travail fait par d'autres enfants dans des conditions inacceptables.

1) Situation des écoles en Ville

- a) *Les écoles primaires n'utilisent en principe que des ballons en plastique et donc ne sont pas concernées par cette proposition.*
- b) *Après sondage, trois CO sur quatre (CO de Pérolles pas de réponse) sont intéressés par le principe et demandent des informations. Le responsable du CO du Belluard souligne néanmoins qu'il faut soutenir le commerce local.*
- c) *Nous ne connaissons pas la situation dans les clubs.*

2) Où trouvez des ballons équitables ?

- a) *Il faut distinguer entre le travail équitable et le produit équitable. De plus en plus de commerces se préoccupent d'offrir à leurs clients des produits équitables, entre autres la Migros, Alder Eisenhut (le principal producteur de matériel de sport scolaire). Leurs produits sont garantis faits par des adultes dans des conditions acceptables. Ils ont le label FLO ('Fair Trade Label Organization').*
- b) *Seul Max Havelar produit des ballons avec le label FLO et FSC ('Forest stewardship council'). Selon Alder et Eisenhut, il a le monopole en Suisse et certains de ses ballons ne correspondent pas à la qualité requise pour certaines utilisations, comme les matchs internationaux de football.*

3) Notre demande

- a) *Dans un premier temps, nous demandons à la Commune de réunir les différents parties intéressés (responsables du sport des CO, des clubs sportifs et les propriétaires des commerces de sport concernés par l'achat de partenaires précités) et de discuter de la manière à procéder pour renouveler leur stock de matériel par des produits équitables (FLO).*
- b) *Lorsque que les commerces vendront aussi des produits avec le label FSC, alors nous attendons de la ville la même démarche."*

La décision quant à la transmission de postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

Séance du 20 décembre 2010

Divers (suite)

C. NOUVELLES QUESTIONS

- n° 171 de M. François Miche (PS) relative aux rentiers des fonds de la Ville de Fribourg

M. François Miche (PS) interroge l'Exécutif dans les termes ci-après :

"J'aimerais savoir de quels fonds sont constitués les rentiers de la Ville de Fribourg. Qui les gèrent ? Des conseils de fondation ? Pourrait-on fournir les règlements de ces fonds aux conseillers généraux ? Quels sont les buts de ces fonds ? Pourquoi les fonds Nordmann et de l'Arbre de l'Auge n'apparaissent-ils pas clairement dans les comptes 2009 de la Commune ? Quels ont été les emplois de ces fonds ? Sont-ils placés sous la surveillance du Conseil de surveillance des fondations "

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, précise ce qui suit :

"Le Conseiller général F. Miche nous a déjà transmis une demande écrite d'information, où toutes les questions qu'il pose ce soir figurent. Nous y répondrons en collaboration avec la Direction des Finances."

Il sera donc répondu à cette question lors d'une prochaine séance.

- n° 172 de M. Pius Odermatt (PS) relative à des mandats juridiques pour de grands ouvrages publics

M. Pius Odermatt (PS) s'exprime comme suit :

"Dans sa réponse à ma question du 26 avril 2010, le Conseil communal a évoqué la conformité du mandat juridique donné dans le cadre de la construction de la salle de spectacle avec la législation sur les marchés publics, même si ce mandat, d'un total de 452'029 francs avait été attribué sans appel d'offre (cf. procès-verbal de la séance du 31 mai 2010, p. 95-96).

Le Conseil communal signalait que le mandat a pour objet le conseil et la représentation relatifs au projet précité en ce qui concerne :

- a) *l'appui juridique dans les démarches précontractuelles et contractuelles entreprises par la mandante et jugées particulièrement délicates par cette dernière;*
- b) *l'appui juridique pour toute autre question.*

Il relevait également que les difficultés rencontrées de par la nature même d'une construction particulièrement complexe ont eu pour conséquence que les interventions des avocats avaient été nettement plus conséquentes que prévu.

Séance du 20 décembre 2010

Divers (suite)

Expérience faite, il me paraît important d'éclaircir la situation et la pratique pour d'autres ouvrages publics, comme les écoles et les installations sportives à venir ou pour de grands ouvrages dans le domaine des ponts et chaussées, notamment. A cette fin, j'aimerais que vous répondiez aux questions suivantes :

- *quels sont les coûts habituels pour les mandats de conseil juridique pour de grands ouvrages publics ?*
- *quelles sont les pratiques adéquates pour minimiser les coûts du conseil juridique pour de pareils projets (p. ex. pour la gestion de projets avec une meilleure répartition des rôles entre architectes, maîtres d'ouvrage et avocats, projets comportant des appels d'offre des mandats juridiques, ...) ?*
- *le Conseil communal estime-t-il nécessaire de prendre les décisions qui s'imposent suite aux expériences faites pour de futurs projets de construction ?*
- *en quoi consisteraient ces mesures ?"*

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité et de l'Aménagement, rappelle qu'ultérieurement à la réponse du Conseil communal donnée au mois de mai, le Préfet de la Sarine s'est saisi de l'entier du dossier. Lors de la séance du 28 septembre 2010 (cf. p. 159 et ss), M. le Syndic vous a lu le contenu de l'avis du même jour du Préfet de la Sarine.

Je me permets de relire quelques extraits qui me paraissent essentiels de cette lettre :

'Au fur et à mesure de l'avancement du projet de construction, le maître de l'ouvrage a confié à LexPublica l'examen de plusieurs questions juridiques complexes.'

'L'activité des avocats du bureau LexPublica a fait l'objet d'une facturation régulière, accompagnée d'un descriptif détaillé et minuté de chaque activité.'

'Au final, il sied de relever qu'il ne ressort ni des procès-verbaux de la commission de bâtisse, ni du rapport de LexPublica, ni des autres pièces du dossier qu'il n'était pas nécessaire de recourir aux services d'une étude d'avocat pour l'examen de ces différentes questions. Le Préfet soussigné n'a pas constaté d'irrégularité, ni d'indices d'une telle irrégularité, dans la gestion de ce dossier par le Conseil communal de la Ville de Fribourg.'

'Sur le vu de ce qui précède, force est de constater qu'aucun élément du dossier ne conduit à penser que la Ville de Fribourg aurait violé la loi ou compromis les intérêts prépondérants des communes partenaires.'

Au vu de ce qui précède, vous constatez, tout comme d'ailleurs la Commission de bâtisse et le comité de direction de Coriolis qui ont rediscuté de cette question après avoir pris connaissance de la lettre du Préfet de la Sarine, le caractère nécessaire des mandats confiés dans le cas particulier.

Soucieux de l'avenir, vous vous demandez quels sont les coûts habituels pour les mandats de conseil juridique de ce type. Par la force des choses, il est difficile de vous donner une réponse, parce que l'importance des mandats juridiques dépend des difficultés rencontrées pour ces grands ouvrages publics. Ce coût dépend également du lancement ou non de procédures juridiques. En l'espèce, on peut aussi affirmer

Séance du 20 décembre 2010

Divers (suite)

que les conseils des avocats ont certainement contribué à éviter des procédures. Comme vous le savez, des procédures devant la justice peuvent à la fois retarder des projets et coûter cher.

Le Conseil communal veillera à éviter des frais juridiques élevés grâce à la gestion la meilleure possible des dossiers. Cela a du reste été la règle pour le dossier de la construction de la salle de spectacle; la gestion de ce dossier n'a jamais été juridiquement contestée. En revanche, il est vrai que pour ce genre de dossier, on n'est jamais à l'abri de surprises. On ne sait jamais ce qui peut arriver et chaque dossier est spécifique. Les choses sont différentes d'un cas à l'autre.

Ce que je peux vous assurer, c'est que pour les dossiers futurs, le Conseil communal continuera à prendre toutes les garanties pour limiter le recours à des conseils juridiques. Mais une fois encore, tout dépend des dossiers et des difficultés rencontrées."

M. Pius Odermatt (PS) n'est pas satisfait de cette réponse hâtive et superficielle. *"Vous nous faites part de vos bonnes intentions, mais les questions posées portaient sur des points plus précis. J'aurais donc attendu des réponses également plus précises."*

- n° 173 de M. Claude Schenker (PDC) relative au projet de fusion des communes de Givisiez, Granges-Paccot, Corminboeuf et Chésopelloz

M. Claude Schenker (PDC) interroge l'Exécutif dans les termes ci-après :

"Le groupe démocrate-chrétien demande au Conseil communal quelle est sa détermination, à la suite de l'annonce du projet de fusion des communes de Givisiez, Granges-Paccot, Corminboeuf et Chésopelloz. Partage-t-il l'option prise par les sections démocrates-chrétiennes de Marly, Villars-sur-Glâne, Fribourg et Sarine-Campagne, selon laquelle il faut fusionner à trois au moins et que le Préfet doit s'engager dans ce projet quel que soit son périmètre, pour le bien du canton tout entier ?"

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, fait la déclaration ci-après :

"En l'état, puisque les choses évoluent, le Conseil communal peut donner la réponse qui suit. A M. C. Schenker, il convient de faire remarquer que le PDC – et singulièrement ces sections de Fribourg, Marly, Villars-sur-Glâne et de Sarine-Campagne - n'est pas le seul parti à avoir réagi. Je rappelle ensuite qu'une question similaire a déjà été posée lors de la dernière séance du Conseil général, celle du 29 novembre 2010. A cette occasion, j'ai donné la position du Conseil communal qui est, comme je l'ai dit alors et comme je l'ai répété le 10 décembre 2010 lors d'une rencontre avec les conseils communaux des six communes concernées par Fusion 2016, que le Conseil communal est en faveur d'une fusion à six, même si à l'époque nous n'avions pas encore officiellement connaissance du projet de fusion de trois de ces communes (procès-verbal de la séance du 29 novembre 2010, p. 257).

Séance du 20 décembre 2010

Divers (suite)

Depuis lors, comme vous pouvez bien l'imaginer, la donne a fondamentalement changé. Indépendamment de l'énorme déception provoquée par la décision de ces trois communes, déception non seulement sur le fond, mais aussi sur la forme, toute une série de questions se pose. Compte tenu des engagements formels pris à leur égard, les 'initiaux' – si je puis me permettre ce néologisme – sont en droit de s'interroger quant à la reprise ou non de leur initiative. Pour l'heure, je n'ai pas de réponse à cette interrogation. Ou bien, pour simplifier les choses, faut-il simplement se contenter de prendre acte de la décision de ces trois communes ? Je n'ai pas de réponse à ce sujet pour l'heure.

J'aimerais également apporter quelques éclairages quant à l'état d'esprit dans lequel a été arrêtée cette décision de petite fusion. Les communes de Corminboeuf, Givisiez et Granges-Paccot souhaitent toujours une fusion à six, mais dans un premier temps, elles entendent passer entre elles par une fusion à trois.

La question de savoir ce que feront les trois autres communes reste ouverte. Opteront-elles pour une fusion à trois ou à deux ? Il appartiendra à chaque commune de se déterminer. Cette question sera ensuite discutée lors d'une séance qui aura lieu à la fin du mois de janvier 2011. En d'autres termes, dans ce dossier, nous devons d'abord tenir des réunions stratégiques d'abord à l'interne du Conseil communal – ce qui n'a pas encore été fait à l'heure actuelle – avant de rencontrer les représentants des deux autres communes, à savoir Marly et Villars-sur-Glâne pour arrêter une stratégie commune."

M. Claude Schenker (PDC) se déclare satisfait, dans la mesure où il semble percevoir la volonté de réaliser une fusion à l'horizon 2016.

- n° 174 de M. Laurent Dietrich (PDC) relative à l'acquisition des terrains de la Brasserie du Cardinal

M. Laurent Dietrich (PDC) s'exprime comme suit :

"Suite à un article paru dans 'La Liberté' du 15 décembre 2010, je me fais du souci quant à l'avenir du terrain de la Brasserie du Cardinal. Nous entendons actuellement beaucoup de choses, sans pouvoir en vérifier avec certitude la véracité. Or, cette parcelle est d'une importance capitale pour la Ville, qui devra saisir cette occasion unique avec un projet viable à long terme.

J'aimerais ainsi que vous éclairiez notre lanterne sur les points suivants :

- *où en êtes-vous des négociations entre la Commune, le Canton et Feldschlösschen quant à l'acquisition des terrains ?*
- *tendez-vous vers une acquisition majoritaire, minoritaire ou 50 %/50 % avec l'Etat ? Cette solution est juridiquement le modèle le moins recommandable;*
- *avez-vous étudié d'autres solutions, comme le partage du terrain en deux parcelles, dont l'une serait acquise par la Ville et l'autre par l'Etat ?*

Séance du 20 décembre 2010

Divers (suite)

- *quelle probabilité y a-t-il qu'un parc technologique soit réalisé en collaboration avec l'EPFL ? Est-il possible qu'une administration fédérale s'y établisse ? Avez-vous étudié d'autres projets, comme l'organisation d'un concours d'urbanisme ?*

D'avance, je vous remercie de vos réponses qui détermineront le retrait ou non de notre postulat et/ou le dépôt d'un postulat complémentaire."

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, allait répondre à M. L. Dietrich qu'un postulat avait été déposé à ce sujet et qu'il y aurait lieu de laisser le Conseil communal se consacrer entièrement à l'examen de ce postulat. *"Nonobstant, je suis en mesure de donner l'une ou l'autre réponses directement. Où en est-on en matière d'acquisition ? Vous avez appris qu'une convention de base a été conclue entre le Canton et la Ville qui, même si vous prétendez que juridiquement c'est la solution la plus défavorable, prévoit un accord à 50 %/50 %. Cet accord contient toutefois une nuance, en ce sens que si une partie des terrains ne correspondait pas à l'affectation telle que prévue dans la définition stratégique de la zone, la Commune bénéficierait d'un droit de retour ou de réméré."*

Pour ce qui est du projet lui-même, je n'ai pas grand-chose à en dire, même si effectivement beaucoup de choses se racontent. Il y a quand même un élément que je peux avancer, c'est que ni du côté du Conseil communal, ni du Conseil d'Etat, nous n'avons évoqué l'implantation d'une administration fédérale. Il n'en est pas question, en tout cas en l'état du dossier. Deuxième chose évidente : sitôt le terrain acquis, nous lancerons la procédure d'un concours d'urbanisme, dont le cahier des charges fixera un certain nombre d'objectifs, dont notamment l'exigence de trouver des solutions nous permettant d'accueillir dans ce secteur des emplois à haute valeur ajoutée.

Je n'en dirai pas plus, parce que beaucoup de choses sont en mouvement. Nous sommes – l'Etat et la Ville – en pleines négociations avec la société Feldschlösschen."

M. Laurent Dietrich (PDC) est, en l'état, satisfait de cette réponse.

- n° 175 de M. John Clerc (PS) relative au ramassage des ordures et des vieux papiers

M. John Clerc (PS) déclare ce qui suit :

"J'aimerais demander au Directeur de l'Edilité ce qu'il compte faire au sujet du dépôt des ordures et des vieux papiers. Dans le courant de cette année, chacun a reçu un magnifique tableau où il était inscrit que les sacs-poubelles et les vieux papiers doivent être déposés le matin même de la collecte.

Or, force est de constater que la plupart du temps, ces déchets et ces vieux papiers sont déposés la veille au soir. Cette situation peut engendrer un certain nombre d'inconvénients. Ainsi, s'il neige, ces sacs-poubelles et ces vieux papiers se retrouvent couverts de neige, ce qui rend leur enlèvement plus difficile. Certains visiteurs nocturnes, certains animaux, viennent rôder autour de ces ordures et de ces vieux papiers.

Séance du 20 décembre 2010

Divers (suite)

Je constate que d'un côté il existe une injonction parfaitement claire dans un document que chacun a reçu et que de l'autre, il n'y a aucune volonté réelle d'appliquer cette prescription.

De deux choses l'une : ou bien on sévit, ou bien on laisse aller les choses, en supprimant l'indication qui figure sur ce document disant qu'il faut déposer ces ordures et ces vieux papiers le jour même de la récolte."

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité et de l'Aménagement, remercie M. J. Clerc de sa question. Il a résumé à merveille la réglementation existante. *"Comme toujours dans ce domaine, il faut mettre en œuvre deux axes pour que cette réglementation en matière de déchets soit appliquée au mieux. Il y a d'abord l'information. Nous y consacrons beaucoup d'efforts non seulement par la distribution de dépliants, mais également par des publications dans le '1700'. Parfois, des papillons sont déposés dans des boîtes à lettres. Des rappels sont régulièrement adressés aux propriétaires d'immeubles.*

Parallèlement, il y a l'aspect répressif. Les dénonciations sont faites soit par la Police locale, soit par l'Edilité. Très régulièrement, des ordonnances pénales sont prononcées non seulement pour dépôt de sacs non conformes, mais aussi pour dépôt à des horaires ou à des jours non autorisés, même s'il s'agit que d'une nuit. On constate, en effet, que fréquemment le contenu de sacs déposés la veille au soir peut se retrouver éparpillé dans la rue, suite à des passages d'animaux.

Nous veillons à ce problème, d'entente entre les deux Directions de la Police locale et de l'Edilité. Nous continuerons à le faire. Nous faisons en sorte que la situation soit la meilleure possible du point de vue de la propreté également."

M. John Clerc (PS) se déclare satisfait de cette réponse.

- n° 176 de M. François Miche (PS) relative à la transparence du Conseil communal

M. François Miche (PS) s'exprime comme suit :

"Une petite question à Leurs Excellences du Conseil communal ! Toutes les vérités sont-elles bonnes à dire ? En tout cas ce que j'ai eu le plaisir de constater, c'est qu'elles n'avaient pas envie de répondre à mes précédentes questions.

Je suis en tout cas frappé d'une chose à la lecture des rapports de gestion. Un chapitre disparaît gentiment et comme par enchantement, celui de la régulation des pigeons, corneilles et chats. Visiblement, plus le temps avance, plus la chose dérange. La Commune est de moins en moins loquace.

Mais alors, comment notre Police locale s'y prend-elle lorsqu'il s'agit d'éliminer nos pigeons des villes ? N'est-elle pas plus efficace lorsqu'elle verbalise, ça et là, à tout-va ? Ne serait-il pas mieux d'évoluer, en changeant notre règlement général de police dans ce sens ?

Séance du 20 décembre 2010

Divers (suite)

Par ailleurs, je viens de parler avec le garde-faune qui couvre la plus grande partie de notre ville et lui ai demandé si le recours à la fauconnerie est envisageable. Il a acquiescé.

Le Conseil communal encouragerait-il la fauconnerie en ville ? Méthode éprouvée et millénaire inscrite au patrimoine de l'humanité. En outre, la Commune serait-elle prête à participer à la campagne visant à les stériliser ? Je remercie le Conseil communal de son obstruction systématique." (Rires)

Le Président de remarquer :

"Merci pour cette question de 11.11 heures !"

M. Charles de Reyff, Directeur de la Police locale et de la Mobilité, déclare ce qui suit :

"Je ne sais pas où sont les vrais et où sont les faux. Ce qui est sûr, c'est que la Commune dispose de plusieurs moyens de lutte contre les animaux jugés nuisibles, en particulier contre les pigeons. A ma connaissance, nous n'avons jamais pensé à la fauconnerie. Des tirs de régulation sont faits en bonne et due forme, puisqu'ils sont autorisés par la Préfecture et par le Service des forêts et de la faune. Il y a eu également la création d'un pigeonnier qui ne se trouve pas à la Maison de Ville mais à la Tour Henri (Rires). Je ne parle pas d'un restaurant, n'est-ce pas... Ce pigeonnier de la Tour Henri a été installé il y a une dizaine d'années et financé pour partie par les CFF qui avaient un intérêt à faire disparaître les pigeons des quais de la gare. Ce sont les deux types de moyens que nous utilisons pour lutter contre ces volatiles. En revanche, à ma connaissance et en tout cas au cours des six dernières années, nous n'avons jamais pensé à recourir à la fauconnerie.

Nous n'avons également pas mené de réflexions quant à une campagne de stérilisation des chats, ce qui ne nous empêche pas d'éliminer parfois certains chats jugés nuisibles. Il est important de rappeler que de manière générale, ce sont plutôt des conseils et des services que nous offrons à la population, lorsque, en particulier, nous sommes appelés à procéder à des tirs de régulation des pigeons. Nous donnons des conseils pratiques, en recommandant par exemple à des personnes habitant des immeubles anciens, à bien nettoyer régulièrement les cours intérieures de ces immeubles. Nous conseillons également aux gens d'installer sur le rebord de leur fenêtre des systèmes empêchant les pigeons de s'y poser. Nous avons même poussé le luxe, à la Grand-Rue, de poser nous-mêmes, en accord avec les propriétaires intéressés, des installations de ce type.

Nous n'éluons pas la question et nous indiquons à l'unité prêt le nombre de pigeons abattus durant l'année."

M. François Miche (PS) tient à remercier le Conseil communal de sa réponse. *"Force m'est de constater que parfois le Conseil communal a plus de considération pour les pigeons que pour les conseillers généraux !" (Rires).*

Séance du 20 décembre 2010

Divers (suite)

Aucune autre intervention n'étant annoncée, le Président lève la séance en donnant rendez-vous à ses collègues à demain.

Il est 23.15 heures.

Fribourg, le 17 janvier 2011
AP/nm/ib

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Président :

Le Secrétaire de Ville adjoint :

Thierry GACHET

André PILLONEL

La Secrétaire de Ville :

Catherine AGUSTONI